

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'information au service des parlementaires du Sud

Isabelle MOLINIER

sous la direction de

Françoise LEROUGE
ENSSIB

1996

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'information au service des parlementaires du Sud

Isabelle MOLINIER

Sous la direction de

Françoise LEROUGE
ENSSIB

1996

Stage effectué à l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française et aux centres de documentation des Parlements du Bénin et du Mali.

Directeur de stage : François-George BARBIER WIESSER, coordonnateur du programme PARDOC.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à l'équipe parisienne du Pardoc,

Monsieur François-George Barbier-Wiesser, coordonnateur du programme, qui a été à l'origine de cette expérience si enrichissante, qui m'a toujours reçu et écouté avec chaleur et gentillesse et qui m'a fait découvrir le secteur documentaire des pays du Sud; Martine Bricheux, qui m'a tant appris, dont la compagnie m'a été si agréable sous les tropiques et pour la richesse de sa réflexion qui a nourri mon travail.; Corinne Bruelle et Laurence Bourgeois, pour leur accueil sympathique au centre de documentation de référence du Pardoc à Paris, leur disponibilité et leur professionnalisme.

Un très grand merci également à MM. Constant Honnougan et Bonaventure Guédégbé, documentalistes au centre de documentation de l'Assemblée nationale du Bénin, à MM. Cheick Oumar Dramé, Konimba Doumbia et Ally Issa Diallo, du centre de documentation Fily-Dabo Sissoko de l'Assemblée nationale du Mali, pour leur accueil, leurs attentions de tous les instants, leur écoute et qui m'ont fait approcher les cultures béninoise et malienne, ô combien fascinantes pour l'Européenne que je suis...

RESUME

L'information au service des parlementaires du Sud

La coopération documentaire au sein de l'espace francophone a donné naissance, au cours des années quatre-vingt-dix, à un programme d'appui à l'organisation de services documentaires auprès de Parlements du Sud. Le bon déroulement et la réussite de ce projet décennal passent par la capacité de ses acteurs à définir précisément les besoins en la matière. Aussi, la spécificité de la documentation parlementaire, dans le contexte particulier de pays en voie de développement, doit-elle être analysée. De cette étude découlent des propositions pour le fonctionnement à venir des centres de documentation concernés, guidées par un objectif précis : à une coopération Nord-Sud doit se substituer une coopération Sud-Sud.

ABSTRACT

Information in Southern deputies' service

Documentary cooperation in French-speaking space gave rise, during the 90ies, to a helping program for the organisation of documentary services of Southern Parliaments. The evolution and the success of that decennial project depend on the ability of his managers to define the needs of that subject. So, the particular nature of the parliamentary documentation, in the specific context of countries on the way of economical development, must be analysed. This study involves propositions for the libraries working in the future, with an aim : a South-South cooperation must take the place of the actual North-South cooperation.

DESCRIPTEURS RAMEAU

Documentation**Pays de langue française
Services de documentation**Bénin
Services de documentation**Mali
Services de documentation**Administration
Francophonie
Bibliothèques**Information, réseaux d'**Afrique francophone
Coopération entre bibliothèques**Afrique francophone
Services de documentation**Evaluation

KEYWORDS

Documentation**French-speaking world
Documentation services**Benin
Documentation services**Mali
Documentation services**Administration
French-speaking world

Libraries**Information networks**French-speaking Africa
Libraries cooperation**French-speaking Africa
Documentation services**Valuation

Introduction

Afin de soutenir le processus de démocratisation engagé par plusieurs États africains au début de l'actuelle décennie, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, réuni à Paris (Chaillot) en novembre 1991, a décidé la mise en oeuvre d'un programme de restructuration documentaire des parlements du Sud. En effet, les institutions parlementaires nouvellement mises en place ne disposaient pas, le plus souvent, des moyens de fonctionner correctement. Partant du principe que la qualité de la législation d'un pays est extrêmement liée à la documentation et à l'information dont dispose le législateur pour préparer et conduire ses travaux, l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)¹ a conclu un accord de financement avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)², donnant naissance au programme Pardoc (appui à l'organisation des services documentaires des parlements du Sud). Ce projet a pour objectif de soutenir la constitution et le fonctionnement ultérieur de services de documentation parlementaires, qui permettront aux élus de disposer de l'information dont ils ont besoin dans l'exercice de leur mandat.

« S'il n'existe pas de modèle démocratique, si chaque pays doit développer son système original, il est cependant des constantes incontournables [dont] le multipartisme et l'équilibre des pouvoirs. Cela suppose que les parlements nouvellement élus disposent de conditions matérielles suffisantes, d'un personnel administratif préposé à sa tâche, d'élus ayant une conscience claire de leur rôle et de

¹ L'annexe 1 présente succinctement les organisations citées dans le texte.

² Cf. supra.

moyens de communication destinés à sensibiliser les populations »³ L'existence et le fonctionnement de centres de documentation au service des parlementaires se situent dans cette perspective.

C'est dans le cadre d'un programme de coopération juridique et judiciaire lancé au Sommet de Dakar en 1989 et intitulé « Droit au service du développement et de la démocratie » que s'inscrit le programme Pardoc. Le Pardoc est ainsi une des pierres de l'édifice que constitue l'établissement de l'État de droit dans le monde. Parce que qui détient l'information détient le pouvoir, la documentation au service des élus représente un enjeu capital pour les pays économiquement moins développés.

Le contexte politique dans lequel s'inscrit le programme Pardoc est celui de la démocratie et de la francophonie. Les États qui bénéficient de sa mise en œuvre partagent ces deux héritages. Mais si le Pardoc intervient aujourd'hui en Afrique Noire et au Moyen-Orient, il s'étendra demain à des pays de l'Extrême-Orient et d'Europe de l'Est. Les centres de documentation parlementaires organisés dans ces pays ont-ils les mêmes besoins, les mêmes demandes, les mêmes modes de fonctionnement ? Peut-on définir des modèles culturellement non chargés qui s'appliqueraient à tous, ou doit-on adapter l'aide apportée au contexte dans lequel il s'inscrit ? Et du reste, comment connaître ce contexte ? La présente étude n'a pas pour ambition de résoudre l'ensemble des questions que se posent régulièrement les opérateurs de la francophonie. Nous souhaitons cependant apporter des éléments de réflexion et d'information sur les pratiques documentaires constatées dans deux centres de documentation parlementaires africains, ceux du Bénin et du Mali. Aussi proposons-nous, dans un premier temps, de présenter le cadre général d'intervention du programme Pardoc, des moyens dont il dispose et des choix méthodologiques que ses responsables ont effectués. Une fois ce contexte défini, il sera intéressant de réfléchir à la spécificité d'une bibliothèque parlementaire, en s'appuyant sur des cas concrets : celui de la France tout d'abord, qui

³ Jules Bourdes Ogouliguende, ancien président de l'Assemblée nationale du Gabon, In MFI Culture - Société, n°671, 6/09/1993.

depuis deux siècles propose à ses députés une offre documentaire, mais également sur des exemples étrangers. Le but n'est pas d'établir un modèle à partir des situations existantes, mais plutôt d'essayer de dégager l'essence-même d'une bibliothèque parlementaire. En outre, malgré son particularisme, une bibliothèque parlementaire n'est pas une structure isolée ; elle s'insère, on le verra, dans des ensembles plus vastes, réseaux ou organismes de réflexion. Les bibliothèques parlementaires sont notamment représentées à l'IFLA⁴. Compte tenu des éléments d'information qui seront alors dégagés, nous pourrions proposer une évaluation des centres de documentation parlementaires du Sud, bénéficiaires du programme Pardoc, et ce, à partir d'un diagnostic effectué auprès des deux centres de documentation étudiés. Ce diagnostic devra porter sur le fonctionnement des centres de documentation eux-mêmes, mais également sur la vie du réseau Pardoc, qui est une des principales finalités du programme. De ce diagnostic, enfin, seront déclinés des objectifs souhaités pour l'avenir et quelques indicateurs permettront de mesurer le chemin parcouru et à parcourir. Ceux-ci devront permettre à tous les acteurs du programme, au Nord comme au Sud, de situer leur action et de bien l'orienter dans le futur.

⁴ IFLA : International federation of library associations and institutions.

Première partie

**L'INFORMATION DES PARLEMENTAIRES DU SUD : DES
MOYENS AU SERVICE D'UN ENJEU POLITIQUE**

1.1 - Une politique

La coopération entre pays du Nord et du Sud dans le secteur de l'information a vu le jour dès les premières années qui ont suivi la décolonisation. Elle fut au départ étroitement liée au déroulement des programmes scientifiques et universitaires, dans la mesure où les instituts de recherche et de formation se sont dotés d'unités documentaires pour accompagner leurs travaux. Certains centres ont alors été remarqués pour leur action pionnière en matière de gestion et de diffusion de l'information sur des aires culturelles spécifiques, tels que le Centre d'études africaines (CEA) à Paris, le Centre d'étude d'Afrique Noire (CEAN) ou le Centre d'études de

géographie tropicale (CEGET) à Bordeaux. Parmi ces organismes⁵, il convient de distinguer ceux dont la mission est l'étude d'une aire culturelle spécifique ou de la problématique du développement en tant qu'objet d'analyse (bibliothèques sur les pays du Sud, les plus nombreux) et ceux qui se situent dans une relation de coopération pour le développement avec les pays du Sud (bibliothèques pour les pays du Sud). Les années quatre-vingts furent une période de réorganisation du travail du secteur de la documentation en faveur des pays en développement. Face à l'explosion de l'information, à l'impossibilité pour les centres de documentation de gérer l'exhaustivité des flux et au coût de l'information scientifique et technique, on a assisté à l'organisation documentaire en réseau. La constitution d'importants réservoirs documentaires offrait aussi, et c'est une prise de conscience essentielle dans tout travail de coopération Nord-Sud, un accès plus pertinent aux besoins différenciés des usagers. Les exemples les plus marquants sont IBISCUS, système d'information pour le développement⁶, le Réseau Amérique latine du CNRS et le Réseau des centres de documentation tiers monde (RITIMO) qui regroupe une quarantaine d'organisations de solidarité internationale localisées dans toute la France.

Le programme Pardoc⁷, quant à lui, est spécialisé dans l'information au service des parlementaires francophones du Sud. En 1990, une réflexion a été menée par sept experts en documentation parlementaire sur les actions à mener en direction des États du Sud accédant à la démocratie. Douze pays candidats potentiels sont pressentis et questionnés sur l'état de leurs moyens documentaires. En fin d'année 1992, une

⁵ En 1990, les ministères de la Coopération et du développement, de la Recherche et de la technologie et des Affaires étrangères ont répertorié 80 organismes dotés de services documentaires qui oeuvraient pour le compte des opérateurs du développement.

⁶ Cf. annexe1.

⁷ Le programme Pardoc n'est qu'un des nombreux aspects de la coopération documentaire actuelle Nord-Sud entre organismes publics. La France notamment, via le ministère de la Coopération (direction du développement), anime une politique de coopération documentaire qui permet de répondre à des demandes croissantes d'informations sur le développement dans le monde francophone. A titre d'exemple, un projet de coopération documentaire « appui aux réseaux documentaires » au Bénin, premier pays visité dans le cadre de cette étude, a bénéficié d'un financement de 722 KF entre 1993 et 1995. Ce budget a permis l'équipement informatique de six centres documentaires, l'élaboration de onze produits documentaires et de cinquante journées de formation au profit de soixante professionnels concernés.

équipe technique et un centre de documentation de référence sont organisés à Paris. Cinq premiers pays sont choisis : Le Bénin, le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso et le Gabon. En 1995, le réseau Pardoc accueille deux nouveaux pays, le Liban et le Congo. Le troisième biennium verra le Vietnam, la Mauritanie, Madagascar, la République Centrafricaine, l'Égypte et la Roumanie, rejoindre le réseau. Ce n'est pas moins de trente à quarante pays qui devraient être servis en 2001...

Le programme met en place des missions d'expertise qui établissent précisément l'état et les besoins en matière documentaire pour chaque parlement : situation des locaux, du matériel, du personnel, de l'environnement documentaire local et du fonds documentaire proprement dit. Une convention d'adhésion aux objectifs du programme et au cadre général d'application est signée entre l'AIPLF et le parlement concerné⁸.

Parallèlement à ces choix politiques, une méthodologie documentaire est élaborée conjointement par le centre de documentation de référence de Paris et les services de documentation du réseau. Le centre de référence est également chargé des acquisitions et des abonnements sur suggestions des services, de la mise en oeuvre d'actions de formation ou d'actions de soutiens plus ponctuels et de l'animation du réseau qui tend à se créer entre les partenaires du programme. Toutes ces actions ne se font pas sans moyens.

1.2 - Des moyens

1 2.1 - Des moyens humains

L'équipe technique du programme Pardoc, organiquement rattachée à l'AIPLF, se compose d'un coordonnateur du programme qui intervient quelques jours par mois et de deux responsables de la gestion administrative, financière et technique du programme, l'une étant juriste, l'autre ingénieur en documentation. Ces deux professionnelles, intervenant à plein temps, sont secondées depuis quelques mois par

Pour la période 1996-1998, sur les 30 MF prévus au Fonds d'aide et de coopération destiné au Bénin, 1,5 MF sont prévus pour permettre de continuer l'oeuvre entreprise. Pour information, le projet « réseau de lecture publique » au Bénin bénéficie de 3 MF pour la même période.

une documentaliste à mi-temps. C'est donc une équipe particulièrement restreinte qui est chargée d'organiser et d'animer le programme Pardoc.

1.2.2 - Des moyens financiers

Né de la volonté des États du Sommet francophone qui se réunit tous les deux ans, le programme Pardoc se voit attribuer son budget par biennium. C'est l'ACCT, principal opérateur de la francophonie, chargé de contrôler l'exécution technique des décisions de la Conférence, qui effectue le versement à l'AIFLF après signature d'un protocole d'accord. Le budget de l'ACCT est alimenté par les contributions obligatoires des États membres. Les plus importantes sont celles de la France, 46%, du Canada-Québec et Nouveau-Brunswick, 35% et de la Communauté française de Belgique, 12%⁸. Cette répartition est significative sur l'ensemble des activités de l'Agence mais ne correspond pas aux parts versées par chaque État pour le programme qui nous intéresse, financé principalement par la France.

Outre son caractère multilatéral, le financement du Pardoc présente diverses particularités qui mettent en exergue la complexité du pilotage d'un tel programme :

- Avec un budget versé par biennium, l'équipe du programme Pardoc travaille avec une visibilité limitée à deux ans puisqu'il ignore le montant des dotations qui lui seront attribuées ultérieurement.
- On l'a vu, le programme est évolutif. Commencé avec cinq pays africains, le Pardoc devrait s'étendre à quelques dizaines de pays à son terme en 2001. Les moyens financiers devront être alloués en conséquence. Si le budget prévisionnel sur 10 ans a été estimé en 1990 à 15,5MF, ce montant doit inéluctablement évoluer en fonction du contexte. En outre,
- Le programme Pardoc se veut adapté à chaque parlement auquel il s'applique. L'aide apportée ne peut donc se concevoir comme un ensemble-type de moyens documentaires, de matériels et de formations idoines à chaque cas. Certains pays partent de rien ou presque (le Bénin par exemple), d'autres ont derrière eux un passé

⁸ Un modèle de convention est donné en annexe 2.

⁹ Xavier Deniau, La francophonie, PUF, 1995, (Que sais-je?), p.71.

parlementaire riche d'expériences mais qui a souffert compte tenu d'événements politiques qui ont bouleversé le fonctionnement des institutions (le Liban ou le Vietnam par exemple). Toute prévision budgétaire à moyen terme doit tenir compte de ces écarts, sans toutefois considérer qu'un pays plus développé sur le plan de ses institutions démocratiques coûtera forcément moins cher en ingénierie documentaire.

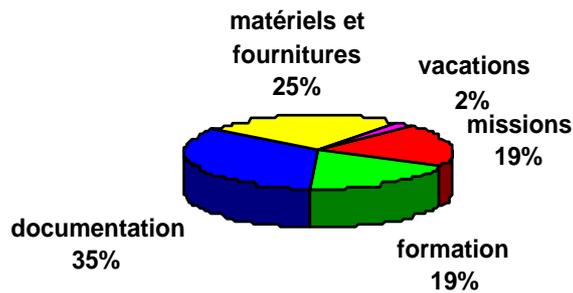
- Programme décennal, le Pardoc n'assurera pas le même suivi à un pays servi depuis 1993 qu'à un pays qui entrera dans le réseau à la fin de ce siècle. A partir de quelle durée et de quel engagement financier considère-t-on qu'une action de coopération documentaire aura des conséquences durables ? Dans le cadre d'une enveloppe budgétaire allouée, doit-on privilégier le soutien de pays déjà accompagnés depuis plusieurs années, afin de consolider le travail déjà effectué ou, dans une perspective de « dynamique Pardoc », signer de nouvelles conventions avec des pays demandeurs qui méritent tout autant le soutien du Nord mais qui risquent de ne pas bénéficier, si le programme n'est pas prolongé après 2001, d'une aide réellement efficace car trop peu ancrée ?
- Bénéficiant de deniers publics, l'AIPLF-Pardoc se doit de rendre régulièrement compte aux décideurs et financeurs de l'état d'avancement du programme et d'être en mesure de présenter des résultats. A une programmation à moyen ou à long terme de ses actions -qui serait légitime compte tenu de la complexité de prouver l'efficacité d'un centre de documentation destiné à servir les représentants de nations encore peu éprouvées au processus démocratique-, doivent se substituer des actions où l'application doit suivre immédiatement la programmation, l'équipement et la formation... Les étapes du projet doivent se réaliser concurremment.

Le budget alloué doit permettre de couvrir des dépenses de fonctionnement (dont les salaires) et d'équipement du programme (l'annexe 3 retrace les différents postes comptables couverts par ce budget. Ils permettent d'apprécier le type d'actions d'un programme en coopération documentaire).

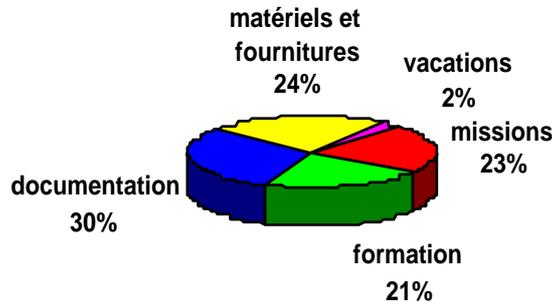
Le Pardoc a bénéficié de 3MF pour le premier biennium (1992-1993) et de la même somme pour le second (1994-1995). Si l'on considère plus particulièrement les

actions engagées au profit du Bénin et du Mali, dont les centres de documentation parlementaires serviront de « champ d'expérimentation » à la présente étude, celles-ci sont estimées¹⁰, au cours du deuxième biennium, à respectivement 835KF et 810KF, dont respectivement 452,6KF et 427,6KF en dépenses directes (actions sur convention). Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de ces montants par type de dépense:

Bénin Actions sur convention- 1er biennun



Mali Actions sur convention - 1er biennun



On constate par ces deux graphiques un soutien sensiblement supérieur en documentation au Bénin. Cela peut s'expliquer par le fait que le centre de documentation mis en place au Bénin est parti de rien, alors que le Mali possédait déjà un fonds et a bénéficié en 1993 d'un don de 700 ouvrages en français de l'Ambassade des États-Unis.

Le troisième biennium, qui a démarré en 1996, s'élève quant à lui à 3,8MF.

¹⁰ Des clés de répartition ont été arrêtées pour répartir le coût des actions communes entre les pays bénéficiaires du programme.

1.2.3 - Des moyens matériels

Nous abordons ici le domaine purement bibliothéconomique du programme Pardoc. Les choix méthodologiques effectués à partir de 1992/1993 pour acquérir, traiter, proposer de l'information aux lecteurs visés, à savoir, les élus principalement, sont d'une importance capitale puisqu'ils s'appliquent à l'ensemble des acteurs du programme. Le Pardoc se veut un réseau, l'information doit circuler et pour cela, une homogénéité des actions des centres de documentation est indispensable.

1.2.3.1 - Les choix méthodologiques du Pardoc

Avant tout équipement matériel et documentaire des centres, l'AIPLF-Pardoc réclame des parlements demandeurs de remplir les deux conditions préalables suivantes : l'existence d'un local destiné à accueillir le centre de documentation et au moins un personnel, professionnel dans le secteur de la documentation, payé sur des crédits locaux.

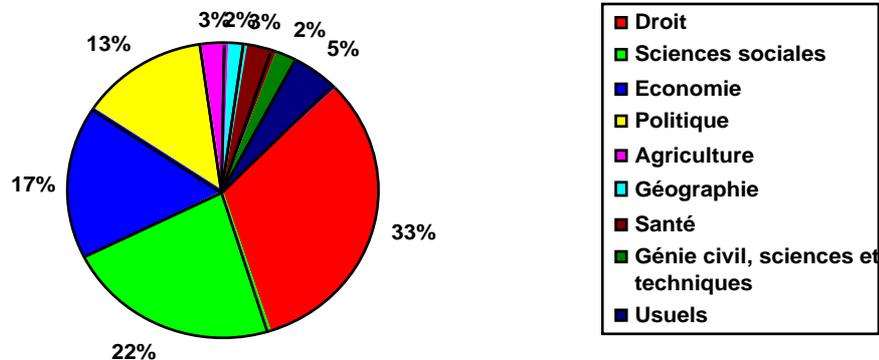
Concernant l'acquisition des premiers documents, l'équipe parisienne du Pardoc a soumis une liste d'ouvrages et d'abonnements aux parlements concernés. Aucune procédure écrite n'a été établie pour définir a priori les critères d'acquisition ou les besoins documentaires à couvrir ; ce travail s'est donc effectué par collaboration entre les documentalistes concernés (parisien et africains) et avec l'avis de la hiérarchie de ces derniers. L'approvisionnement des fonds documentaires est effectué de plusieurs façons :

- Pour les achats, consultation de « Livres-Hebdo » (à noter que le centre de référence parisien s'est équipé en juillet 1996 du Disque optique compact ELECTRE), consultation des catalogues d'éditeurs spécialisés (Karthala ou l'Harmattan par exemple pour les ouvrages traitant de l'Afrique, ou La Documentation française pour les ouvrages politiques, juridiques, économiques et sociaux) ;
- Sollicitation des parlements des États membres de l'AIPLF pour des dons éventuels (Québec notamment). Outre son aspect purement économique, cette démarche tend à éviter des envois « trop français », notamment pour les ouvrages juridiques ou

relatifs aux pratiques parlementaires qui ne refléteraient qu'un mode de parlementarisme donné.

- Outre ces envois du Nord, les centres de documentation africains peuvent bénéficier de dons d'ambassades étrangères.
- Enfin, bien entendu, les centres de documentation acquièrent sur leur budget propre les ouvrages de leur choix en complément des apports extérieurs. Actuellement, les fonds des centres de documentation comprennent entre 1000 et 4000 monographies selon les pays et chacun dispose d'une quarantaine d'abonnements à des périodiques.

L'analyse de la base de données commune aux membres du réseau, qui contient les monographies et les articles de périodiques dépouillés, permet d'avoir une image fidèle de l'information disponible dans les centres de documentation des Assemblées nationales. On constate ainsi qu'en juillet 1996, la base contient 52% de références de monographies et 48% de références d'articles de périodiques. Concernant les monographies, la répartition thématique du fonds se présente ainsi :



Parmi les sciences sociales, les secteurs les plus présents dans le fonds Pardoc sont les problèmes sociaux, de population et d'urbanisation (30%), l'histoire (18%), la culture (13%) et la question de langues et de la francophonie (12%). Les abonnements ne font pas tous l'objet d'un dépouillement. L'annexe 4 présente la liste des périodiques le plus couramment dépouillés. On peut les classer en quatre catégories distinctes :

- périodiques traitant des questions africaines (15 titres) ;
- revues thématiques d'études (7 titres) ;

- revues de droit ou parlementaires (11 titres) ;
- Le Monde diplomatique.

La quasi-totalité des titres sont édités en France. Cela s'explique, d'une part, par la situation de l'édition et de la presse en Afrique, encore très limitée et d'autre part, par le contexte d'intervention du Pardoc, la francophonie. En outre, bien qu'éditées en France, nombre de revues traitant des questions africaines s'entourent d'experts et d'intellectuels africains. On peut en revanche regretter que la presse anglophone soit absente, la proximité géographique du Nigeria, du Ghana ou du Cameroun par exemple, États anglophones, justifiant le souhait d'une diversification des sources d'information. De plus, une approche informative anglophone permettrait peut-être aux députés lecteurs de trouver des modèles différents, propres à enrichir leur réflexion politique. Cependant, après analyse de l'état actuel d'organisation des centres de documentation parlementaires et de fonctionnement du réseau, nous considérons que le fonds existant n'étant pas exploité de façon optimale, il serait inopportun de « réclamer plus ». Notons enfin qu'il revient à chaque Assemblée nationale de s'abonner aux périodiques locaux.

Les livres sont eux aussi importés et ce, pour les mêmes raisons. Les États non signataires de l'Accord de Florence sur l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique et culturel¹¹, le Mali par exemple, ont à payer des frais de douane allant, d'après certains libraires, jusqu'à 40% de la valeur des livres à l'importation... La dévaluation de 50% du franc CFA en janvier 1994 a aggravé la situation, le livre coûtant désormais deux fois plus cher qu'avant la dévaluation.

Malgré la faible ampleur des fonds documentaires des premiers centres bénéficiaires du programme Pardoc, l'informatisation est apparue indispensable à plusieurs titres :

- Elle facilite les relations entre les centres partenaires du réseau et le centre de documentation de référence de Paris, qui se charge, au moins pendant les premières

¹¹ Au terme de cet accord, les objets susmentionnés, dont le livre, doivent être exonérés des droits de douane.

années de réalisation du programme, de coordonner les opérations de catalogage servant à l'alimentation de la base de données commune, de centraliser et corriger les saisies, de détecter les doubles. Elle permet également au centre de référence de mettre en place des procédures de traitements de la base de données (comment effectuer une bibliographie thématique, comment procéder à un inventaire, comment procéder à des recherches par types de critères...) applicables à tous les centres.

- Elle crée, par son exigence d'uniformisation du traitement des données, les conditions indispensables à un fonctionnement des centres en réseau.
- Elle permet au réseau Pardoc de participer à d'autres réseaux d'ampleur internationale. Ainsi le centre de Paris reçoit les données bibliographiques d'IBISCUS et lui adresse en retour les données bibliographiques propres au Pardoc.

Le Pardoc a équipé les nouveaux centres de documentation du matériel nécessaire à leur fonctionnement : micro-ordinateur, onduleur, imprimante, photocopieur, télécopie, lecteur de Disque optique compact et, lorsqu'il est utile, modem. Les contrats de maintenance sont à la charge des parlements. Le choix du logiciel documentaire s'est porté sur TEXTO (produit par la société CHEMDATA) , déjà bien implanté dans les pays francophones. Le format d'indexation et d'échanges des données est BABINAT¹², né d'une collaboration entre le CIRAD, l'ORSTOM et IBISCUS¹³, trois organismes produisant des banques de données bibliographiques spécialisées sur les pays en développement et dotés d'une bonne expérience dans l'appui aux organisations de systèmes documentaires au Sud. La question susceptible d'être soulevée ici n'est pas celle de l'informatisation, mais du choix du logiciel documentaire choisi. TEXTO, on l'a dit, est bien implanté en Afrique. Le logiciel CDS-ISIS, distribué gratuitement par l'UNESCO, l'est également. Ainsi, la plupart des bibliothèques informatisées de Porto-Novo et Cotonou (Bénin) et de Bamako (Mali)

¹² Les champs du format BABINAT sont présentés en annexe 5. Le BABINAT n'a pas été adopté par le Pardoc tel quel, certains champs ont été adaptés en fonction des besoins spécifiques des centres de documentation du réseau.

¹³ CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
ORSTOM : Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération.
IBISCUS : Système d'information pour le développement. Cf.annexe 1.

possèdent ce dernier. Pour résoudre le problème de l'échange d'informations entre centres de documentation équipés de ces deux logiciels, IBISCUS a développé TXTOISIS, un programme informatique de transferts de données. Nous constaterons cependant sur place que si les bibliothèques africaines sont habituées aux réseaux locaux, les contacts entre documentalistes et bibliothécaires s'établissent le plus souvent de façon assez informelle.

Pour permettre une indexation uniforme entre les centres de documentation membres du réseau, des thesaurus déjà existants ou adaptés aux besoins spécifiques ont été adoptés. Il s'agit :

- du thesaurus géographique IBISCUS - noms de lieux et divisions administratives ;
- du vocabulaire contrôlé en sciences économiques et sociales du CEDID/ORSTOM, base de données HORIZON ;
- pour les noms de langues, des descripteurs de la section de linguistique de la base de données FRANCIS ; la même démarche a été adoptée pour les ethnies ;
- du répertoire des sigles et acronymes en usage dans la francophonie produit par l'ACCT ;
- enfin, d'un vocabulaire juridique francophone, conçu par l'équipe PARDOC elle-même. Si ce dernier a permis de répondre à la spécificité des fonds de centres de documentation parlementaires et fonctionne bien entre membres du réseau Pardoc, il ne correspond en revanche pas aux descripteurs utilisés par d'autres réseaux, tel IBISCUS. Les interrogations des banques de données sont donc difficiles à optimiser.

La classification utilisée est la classification de l'ORSTOM, adaptée aux besoins du Pardoc : les sciences humaines ont été réduites à l'exception du droit qui, en revanche, a été amplement détaillé.

Insistons enfin sur la particularité de l'organisation du réseau Pardoc, composée, on l'a vu, outre des centres de documentation du Sud, d'un centre de documentation de référence à Paris. Celui-ci remplit plusieurs fonctions. Ce centre tend à être un modèle en technique documentaire dont les centres de documentation du Sud peuvent s'inspirer. Bien que n'ayant qu'un fonctionnement théorique (il n'est pas

destiné aux parlementaires français), il y est effectué les tâches dévolues à tout centre de documentation : les ouvrages et périodiques sont estampillés, catalogués, indexés, cotés, certains analysés. Il sert également de lieu d'accueil pour les formations organisées au profit des documentalistes du réseau. Enfin, il sert de champ d'expérimentation pour tout ce qui concerne la mise en oeuvre d'actions du ressort des centres : productions documentaires, optimisation de l'utilisation du logiciel documentaire, de la base des données communes du Pardoc... D'une façon générale, la documentaliste est chargée de l'animation du réseau. Au fur et à mesure du déroulement du programme, le rôle du centre de Paris devra évoluer vers une moins en moins grande implication dans le fonctionnement du réseau. Aucune dépendance financière ou technique des centres de documentation du Sud ne doit subsister. Dès à présent, il est envisageable de prévoir la reprise du rôle du centre de référence par un centre de documentation africain ayant atteint un niveau d'organisation et de fonctionnement satisfaisant, ou d'instaurer un système de présidence tournante... Tout reste à imaginer. L'équipe parisienne pourrait alors s'investir dans la recherche de nouveaux partenariats, d'organisation de tutorats de bibliothèques expérimentées au profit des bibliothèques naissantes, de nouvelles ressources financières. Il faut en effet avoir à l'esprit que le Pardoc est une « administration de mission », par définition temporaire. Il lui revient de prévoir les conditions de fonctionnement des centres de documentation une fois le programme décennal achevé.

Les choix méthodologiques qui viennent d'être présentés ne vont pas de soi. En effet, si l'on compare la conception du programme Pardoc avec celle d'un autre programme documentaire francophone, initialisé comme lui par un Sommet francophone, à savoir la Banque internationale d'informations sur les États francophones (BIEF), on constate de nombreuses différences.

1.2.3.2 - Méthodologie Pardoc et méthodologie BIEF

Créé en 1986 suite à une recommandation des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français lors du premier Sommet de Paris, la BIEF a pour mission de recenser tous les documents possédés par les États

membres sur les États membres du Sommet, avec indice de localisation. Les objets des deux programmes ne sont donc pas comparables, mais ils comportent des points communs. Il s'agit en effet :

- de renforcer et de moderniser les infrastructures documentaires des pays du Sud membres du Sommet francophone ;
- de favoriser le partage des ressources documentaires entre membres du réseau et d'accroître la circulation de l'information et de la documentation au sein de chacun d'entre eux.

Les deux programmes disposent :

- d'un centre de documentation propre ;
- de publications (L'Écluse, Collection BIEF, BIEF-Etudes, BIEF-bibliographies pour la BIEF ; Parlons-Doc, dossiers documentaires Pardoc, bibliographies pour le Pardoc) ;
- d'un volet formation.

Compte tenu de ces caractéristiques communes, comparons les méthodologies bibliothéconomiques mises en oeuvre dans chaque programme. Cet exercice a pour objet de comprendre au mieux la philosophie du programme Pardoc, ses contraintes et les choix qui en découlent.

On l'a vu, la Pardoc a choisi d'équiper les centres de documentation partenaires du réseau du logiciel TEXTO et préconise l'emploi du format BABINAT et de thesaurus communs. La banque de données commune du Pardoc est alimentée théoriquement par tous les membres du réseau, par envoi de disquettes contenant les notices bibliographiques qui respectent le format et l'indexation préconisés. En revanche, les bibliothèques oeuvrant pour la BIEF adressent à celle-ci leurs informations bibliographiques sous la forme de leur choix, manuelle ou informatisée. Aucune norme bibliographique et catalographique, aucun format de communication n'ont été imposés aux bibliothèques invitées à fournir des données. Les photocopies de fiches de catalogue ont même été acceptées. C'est l'équipe de la BIEF qui se charge ensuite du traitement catalographique selon le format CAN/MARC. L'indexation a été limitée aux noms des pays et aucun thesaurus n'a été établi dans un premier temps.

L'indexation libre ayant été choisie pour optimiser le contenu de la base de données, un logiciel d'indexation par procédé optique a été développé par le Centre canadien de recherche en informatisation du travail (la BIEF est un programme initié par le Canada).

On le comprend, la BIEF a privilégié dans un premier temps la récupération quantitative d'informations, quitte à ce que leur traitement soit effectué ensuite par une équipe centralisée et sans aucun doute étoffée... Ainsi, c'est 33 000 notices que contenait la base de données BIEF trois ans après le démarrage du programme¹⁴, soit dix fois plus que la base de données du Pardoc après, là encore, trois ans de fonctionnement.

Le programme Pardoc répond à une situation différente. Le Pardoc n'a pas pour mission première de localiser l'information actuellement disponible dans les bibliothèques parlementaires francophones, mais de mettre en place de nouveaux centres de documentation parlementaires adaptés à leur environnement. Dans les pays du Sud, l'accès à l'information primaire reste une des principales difficultés. Or, le programme Pardoc ne fournit pas seulement un catalogue, mais une documentation physiquement présente en ouvrages et périodiques, une ingénierie en documentation et a pour objectif de s'intégrer à des réseaux documentaires de plus grande ampleur. C'est ce que nous allons maintenant présenter.

1.3 - Le réseau Pardoc, partenaire de réseaux

On peut à ce sujet rappeler que l'actualisation, en 1995, du Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques a porté notamment sur la complémentarité et la mise en réseaux des bibliothèques, qui ne peuvent plus aujourd'hui fonctionner de manière isolée.

Le réseau Pardoc, qui se constitue au fur et à mesure de la signature de nouvelles conventions entre l'AIPLF et les parlements demandeurs, a l'avantage de

¹⁴ Cf. Suzanne Richer, *La Banque internationale d'informations sur les Etats francophones*, Documentation et francophonie, La Documentation française, 1989, p.51 et svtes.

réunir des centres de documentation se situant dans des contextes comparables : pays en voie de développement, démocratie naissante ou renaissante, fonds documentaire à constituer ou à réorganiser. La base de données bibliographiques qui se met en place comprend donc a priori des références de documents qui intéressent tous les membres du réseau (on comprendrait mal par exemple l'existence d'un fonds juridique social ou fiscal qui correspondrait aux besoins de parlements d'États économiquement développés mais absolument pas à ceux d'États économiquement défavorisés). Mais le Pardoc entend aussi profiter des structures déjà existantes. C'est pourquoi il est membre du réseau IBISCUS. IBISCUS est un programme initié en 1983 par le ministère français de la Coopération, qui a pour objet de mettre à la disposition des opérateurs du développement l'information scientifique et technique qui les concerne. Il réunit quarante-cinq organismes français et étrangers, (dont, on l'a dit, l'AIPLF-Pardoc) qui mettent en commun leurs données. Il possède aujourd'hui un fichier bibliographique de 100 000 références avec résumés et envoie les articles sur commande. La base de données existant sous forme de Disque optique compact, elle est aisément consultable par les centres de documentation africains membres du Pardoc.

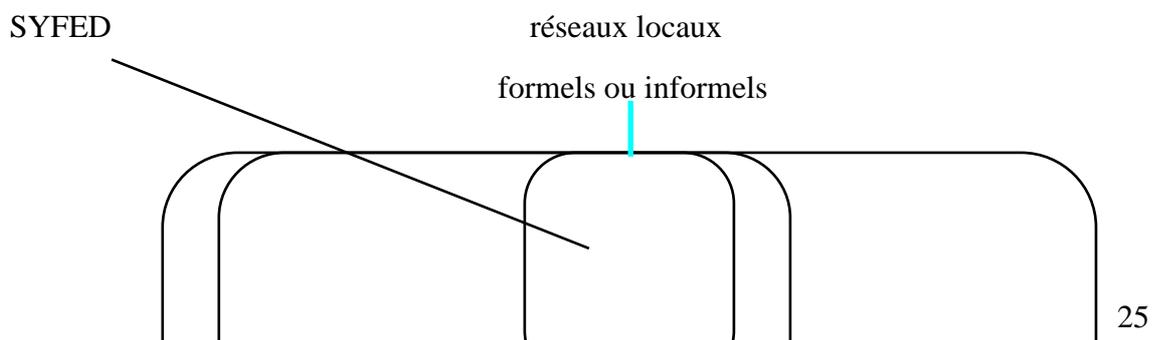
Outre ce réseau international, les membres du Pardoc peuvent s'intégrer à des réseaux locaux déjà existants. C'est le cas par exemple du centre de documentation parlementaire de l'Assemblée nationale du Mali qui travaille avec le REMADOC, réseau malien en documentation constitué en 1994 et qui réunit vingt-cinq centres de documentation maliens (situation en octobre 1996), basés principalement à Bamako. Le coordonnateur du REMADOC se situe au centre Djoliba, centre de documentation créé en 1964 à Bamako et qui promeut depuis plus de trente ans l'information sous toutes ses formes au Mali (les causeries-débats qu'il organise sur diverses questions de société ou autour d'un ouvrage ont atteint une certaine notoriété). Une banque de données communes se met actuellement en place sur le logiciel CDS-ISIS et selon un format inspiré du BABINAT (environ 6500 références en octobre 1996). Il est prématuré de mesurer aujourd'hui l'impact du REMADOC, qui cherche encore à s'organiser : mise en place du logiciel commun dans les centres de documentation, formation au logiciel,

répartition des documents à cataloguer entre les centres, choix du thesaurus à employer (si le choix s'est porté sur le thesaurus d'IBISCUS, il ne répond que bien imparfaitement aux fonds des vingt-cinq centres concernés). Outre ces questions bibliothéconomiques, le REMADOC doit surtout réussir à prouver son utilité auprès des professionnels et des lecteurs. Mais nous abordons ici une des questions récurrentes à notre étude et que le projet PARDOC se pose également, à savoir, comment faire prendre conscience de l'importance de la documentation comme vecteur de développement et attirer les lecteurs?

Enfin, l'ouverture vers l'extérieur des membres du réseau Pardoc passe aussi par la possibilité qui leur est offerte d'être « point SYFED ».

Un crédit d'heures est alloué annuellement aux pays du Sud pour l'interrogation des banques de données. De plus, dans le cadre du REFER (réseau électronique francophone pour l'enseignement et la recherche), les utilisateurs, grâce à un système kiosque, bénéficient d'un accès au courrier électronique. Sans remettre en cause tous ces acquis, signalons cependant, à titre d'information, que c'est dans la partie anglophone et/ou sous influence américaine que les inforoutes sont le plus développées en Afrique.

Le schéma suivant résume la situation-type d'un centre de documentation membre du PARDOC :



centre de
documentation
parlementaire

réseau Pardoc

réseau IBISCUS

Cette première partie a eu pour objet de présenter le contexte général d'action du programme Pardoc et de soulever les premières réflexions qu'il inspire. Le programme en est actuellement à sa quatrième année d'existence. Sept pays, on l'a dit, forment aujourd'hui le réseau et d'autres vont suivre très prochainement. Mais la dynamique, que cet essor a tendance à prouver, doit être analysée plus finement. Aux décisions « politiques » qui rythment la vie du programme doit correspondre une activité efficace sur le terrain, à savoir, dans les centres de documentation membres du réseau. Le contexte éclaté du programme, l'éloignement géographique entre les responsables parisiens et les centres de documentation partenaires, rendent les éléments de rétroaction difficiles à obtenir. Ils seraient pourtant nécessaires aux acteurs du programme, du Nord et du Sud, pour adapter leur action aux besoins réels. Les informations manquent. Aussi nous a-t-il paru intéressant et nécessaire de mener une réflexion sur l'optimisation du fonctionnement des centres de documentation, à une période particulièrement propice. En effet, les centres qui font l'objet de notre expérimentation disposent désormais des moyens humains, financiers et matériels pour fonctionner mais, très récents, ne devraient pas subir le poids d'habitudes souvent difficiles à remettre en cause dans des bibliothèques plus anciennes. Après avoir défini les caractéristiques d'un centre de documentation parlementaire et la spécificité du contexte africain, nous proposerons des outils de gestion dont l'objet sera de permettre aux documentalistes locaux de mieux appréhender les objectifs à atteindre. Ils pourront

aussi servir à l'équipe parisienne du Pardoc, notamment dont son rôle d'animation du réseau.

Deuxième partie

LES BIBLIOTHEQUES PARLEMENTAIRES

Le préalable à toute démarche d'évaluation doit commencer par une connaissance approfondie du milieu concerné ; c'est pourquoi nous considérons nécessaire d'étudier les spécificités des bibliothèques et centres de documentation parlementaires. Une élaboration d'outils méthodologiques pourra ensuite être proposée.

2.1 - Les spécificités d'une bibliothèque parlementaire

Les bibliothèques parlementaires ne semblent pas avoir fait l'objet d'études très abondantes. La presse professionnelle spécialisée n'en fait pas mention et celui qui enquête sur ce domaine doit se reporter plutôt aux revues parlementaires qui évoquent parfois la documentation produite par les parlements ou qui présentent l'historique de leurs bibliothèques. Ce sont en fait surtout leurs locaux et leurs fonds prestigieux qui intéressent, peu leur activité quotidienne¹⁵. Cette situation peut paraître paradoxale, le parlement étant, dans chaque pays, un des lieux où la circulation d'informations en tout genre devrait être parmi les plus actives. Certains vont même plus loin, pensant que la bibliothèque parlementaire se doit d'informer non seulement les élus, mais aussi les organisations intermédiaires, syndicats, associations, médias, groupes de pression divers: « *Le rôle de la bibliothèque parlementaire doit être celui d'un intermédiaire. Sa tâche ne consiste pas seulement à recueillir, à analyser et à stocker l'information, mais aussi à faire connaître ses ressources d'une façon dynamique et impartiale. Même si elle est une création du Parlement, il n'en découle pas que ses services doivent se limiter à l'institution, c'est-à-dire aux députés et à leurs collaborateurs, aux partis qui forment les groupes parlementaires et aux services administratifs des assemblées. (...) Il*

¹⁵ Notons à titre anecdotique que la liste de vedettes-matières RAMEAU renvoie le descripteur « Parlements**Bibliothèques » à « Bibliothèques gouvernementales, administratives... ».

est donc nécessaire, selon la simple logique et selon les principes de la démocratie fondée sur la participation, que la bibliothèque parlementaire étende la diffusion de l'information qu'elle possède et de la documentation provenant de ses recherches et de ses analyses à ceux qui prennent part à l'élaboration des politiques d'intérêt public »¹⁶.

Mais comment peut-on définir une bibliothèque parlementaire ? Quelle information doit-elle proposer ? Présente-t-elle des spécificités qui la distingueraient des autres bibliothèques ? Et peut-on comparer des bibliothèques parlementaires de pays culturellement et économiquement différents ? Répondre à ces questions permettra de mieux appréhender les enjeux des centres de documentation soutenus par le programme Pardoc et d'essayer de les relever.

Les bibliothèques parlementaires sont par définition peu nombreuses. En France, l'étude des bibliothèques de l'Assemblée nationale et du Sénat permet de découvrir deux institutions prestigieuses et bicentennaires. Nous prenons ici le parti d'écarter du propos qui va suivre tous les aspects historiques de ces bibliothèques, même si l'histoire a une répercussion directe sur le fonds. Mais nous choisissons de nous attarder uniquement sur leur actualité et sur tous les éléments de leur fonctionnement susceptibles d'apporter des éléments d'informations pour notre étude. Le but est, rappelons-le, de tirer exemple, si le résultat de l'étude semble judicieux, des bibliothèques parlementaires françaises ou étrangères qui fonctionnent depuis de nombreuses années et qui serviront ainsi de cadre de référence. Rappelons enfin que les bibliothèques de l'Assemblée nationale et du Sénat ne s'impliquent pas directement, jusqu'à présent en tout cas, dans la réalisation du programme Pardoc.

2.1.1 - Les bibliothèques parlementaires françaises¹⁷

- Locaux

¹⁶ Ernst Kohl, *Bibliography of bibliographic services of European parliamentary libraries*, Bonn, Deutscher Bundestag, 1990, traduit par M. Pierre Hudon.

¹⁷ Les informations qui suivent proviennent essentiellement d'entretiens effectués en juillet et août 1996 avec M. SALOMON, division des livres de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, avec M. MARTIAL, directeur de la bibliothèque du Sénat et avec Mme NAT, conseiller à la division des études et recherches documentaires de la bibliothèque du Sénat.

Concernant les locaux dévolus à la bibliothèque, si le faste du Palais-Bourbon et du Palais du Luxembourg permet aux élus français de travailler dans des cadres somptueux, nous ne retiendrons, quant à nous, qu'un seul aspect de cette expérience, à savoir la notion d'espace offert aux parlementaires. Les députés ont besoin de lieux où se retrouver et échanger des idées. La bibliothèque remplit souvent cette fonction. « *Il fallait que la bibliothèque de la Chambre spécialement consacrée à MM les Députés et aux recherches souvent spontanées que suscitent les discussions, fût rapprochée et en communication directe avec la salle des Séances et la salle des Conférences...* »¹⁸. Relevons aussi l'intervention d'André Delehedde, secrétaire général parlementaire de l'AIPLF jusqu'en 1993 : « *Les Africains ont grand intérêt à maintenir en usage leurs traditions de discussion. Même si elle dure longtemps, la palabre a des vertus irremplaçables. Elle recherche la solution moyenne, acceptée par tous, raisonnable.* » Ou comment concilier parlementarisme et tradition africaine...

- Organisation

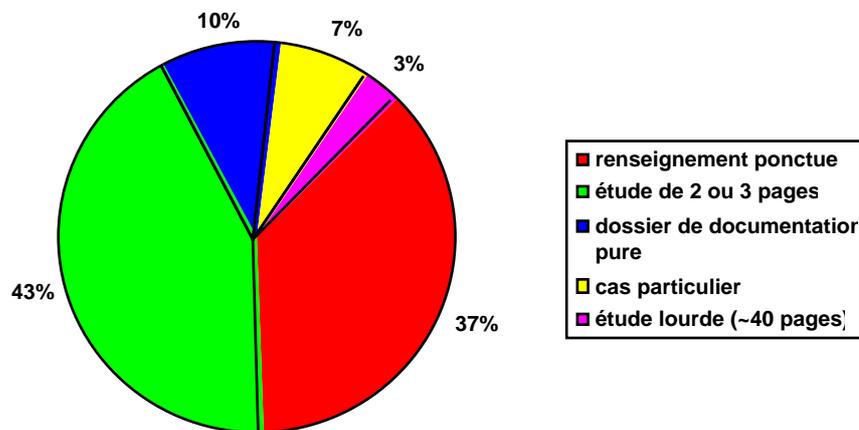
Concernant l'organisation des services et leur place dans l'organigramme de l'institution, retenons que l'Assemblée nationale a, suite à une évolution des besoins constatés chez les parlementaires, distingué le service de la Bibliothèque, le service des Études et de la Documentation (qui date de 1970) et le service des Archives. Tous les trois sont rattachés au Directeur général des services législatifs, lui-même relevant du Secrétaire général de l'Assemblée. La documentation d'origine étrangère ressort du service des Affaires Internationales et Européennes et de la Documentation Étrangère, qui relève d'une autre direction.

Le service des Études et de la Documentation répond à des demandes de toute nature et qui exigent plus ou moins de temps, du renseignement téléphonique (une référence documentaire précise par exemple) à des demandes plus générales (une étude en forme de note sur un thème de caractère général). Mais il peut être aussi sollicité

¹⁸ Jules de Joly, *Plans, coupes et élévation et détails de la restauration de la Chambre des Députés*, Paris, 1840, cité par Jean Marchand, « La bibliothèque de l'Assemblée nationale », Bordeaux, 1979.

pour contribuer à un projet de proposition de loi, d'amendement ou à l'élaboration d'une question écrite ou orale.

Au Sénat, le service des Études et Recherches Documentaires, créé il y a une quinzaine d'années, reste quant à lui rattaché à la bibliothèque. On constate en revanche la même situation qu'à l'Assemblée nationale pour la documentation européenne : elle est gérée hors de la bibliothèque par le service des Affaires européennes. Le Service des Études et Recherches Documentaires répond à environ 500 demandes par an, provenant à 90% des Sénateurs. En 1994, sur 474 dossiers traités, les réponses apportées ont pris les formes suivantes :



Il est à noter que la bibliothèque n'est plus la seule source d'information des députés et sénateurs, les commissions et les groupes parlementaires disposant de leur documentation propre. De ce fait, les bibliothèques fournissent de plus en plus de l'information brute, des documents primaires. Tous les ouvrages de référence sont en libre accès, ainsi que les collections législatives et parlementaires et 300 revues.

Cette présentation rapide de l'organisation des services permet de comprendre une des principales particularités des bibliothèques parlementaires : le besoin de services d'études et de recherches documentaires qui sont soumis, d'après les

professionnels eux-mêmes¹⁹, aux quatre règles suivantes : actualité, fiabilité, exhaustivité et neutralité de l'information. Travailler dans l'urgence est en outre le mode de fonctionnement le plus courant pour les personnels des services de recherches documentaires... Les centres de documentation membres du réseau Pardoc ne peuvent pas, bien évidemment, être comparés aux services qui viennent d'être présentés et ce, pour une simple question d'échelle. Mais ils rencontrent forcément les mêmes exigences. Il est intéressant de noter également que les élus ne demandent que dans 10% des cas de la documentation pure, les autres demandes exigeant plus ou moins une implication intellectuelle de la part du personnel.

- Personnel

Concernant les personnels, nous remarquons que les deux institutions, Assemblée nationale et Sénat, affectent exclusivement, tant dans les activités de recherches documentaires que de gestion pure de la bibliothèque, des administrateurs, au profil souvent juridique. On ne trouve aucun bibliothécaire de formation. Les Chambres ont ainsi voulu privilégier, chez leurs agents, la connaissance de l'institution et de ses pratiques, la polyvalence et la capacité à traiter des études de fond, aux connaissances bibliothéconomiques. La fonction « étude » prend peu à peu le pas sur la fonction « documentation ». Le Pardoc a fait le choix opposé en privilégiant l'embauche de professionnels de la documentation. On ne peut que se réjouir de ce choix, essentiellement pour la raison suivante : Les bibliothèques de l'Assemblée nationale et du Sénat bénéficient de moyens importants qui leur permettent de fonctionner de façon autonome. Elles ne font partie d'aucun réseau²⁰ et si elles recherchent de l'information, à l'extérieur, ce n'est, la plupart du temps, pas auprès d'autres bibliothèques mais plutôt auprès des institutions, des administrations elles-mêmes... Les membres du Pardoc, quant à eux, savent que leur travail doit s'inscrire au sein d'une carte documentaire plus vaste. On ne construit pas en quelques années un fonds autonome et suffisant, il faut apprendre à connaître les ressources documentaires disponibles localement et en

¹⁹ Cf. note 16 ci-dessus.

²⁰ Le Centre de Documentation Etrangère de l'Assemblée nationale traite cependant d'échanges avec une centaine d'organismes étrangers

bénéficier. « *La relance des bibliothèques africaines passe non seulement par la résolution de problèmes découlant de l'insuffisance de moyens mais aussi par l'amélioration des capacités des professionnels à gérer avec le maximum d'efficacité les ressources dont ils disposent dans leurs institutions.* »²¹ Il reste cependant du ressort des Assemblées nationales elles-mêmes de juger de l'opportunité de disposer de juristes, intermédiaires entre la documentation brute et le parlementaire.

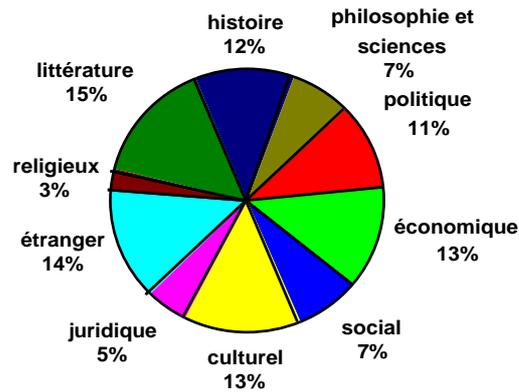
- Fonds documentaire

Les bibliothèques de l'Assemblée nationale et du Sénat ont des fonds encyclopédiques.

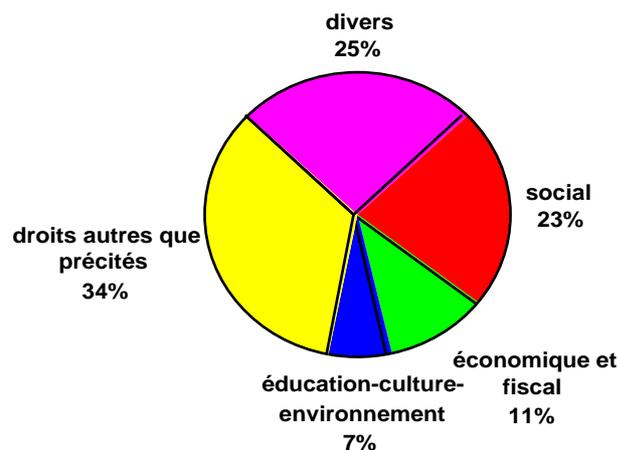
La bibliothèque de l'Assemblée nationale par exemple, est constituée d'environ 700 000 ouvrages (elle s'accroît de 5 à 6 000 unités par an), de 670 collections de périodiques vivants (3 000 en tout) et de toutes les collections des débats et documents d'origine parlementaire depuis 1789. Signalons à titre d'information qu'elle a bénéficié du dépôt légal pendant les trente premières années de son existence... Elle reçoit toutefois toujours, ainsi que le Sénat, la documentation administrative (tous les bulletins officiels par exemple) que leur doivent les administrations et institutions décentralisées.

Le fonds couvre les sciences humaines. Il est intéressant de noter que les acquisitions ont pour objectif d'être exhaustives dans le domaine juridique, économique, social et politique, en ce qui concerne l'édition française. Un complément est fourni par un apport sélectif d'ouvrages en langues étrangères ou provenant de pays francophones. Le graphe suivant indique la répartition des acquisitions de la bibliothèque en 1993 par thème :

²¹ Henri Sène, Directeur de la bibliothèque universitaire de Dakar, Sénégal, *Les bibliothèques universitaires en Afrique*, In *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*, PUQ, 1995, p.39.



Cette présentation permet d'apprécier que plus du tiers des acquisitions se compose d'ouvrages de culture générale (littérature, religion, histoire, philosophie et sciences), non directement destinés à l'activité parlementaire des députés. Notons en outre que les cinq bases de données les plus consultées sont celles de l'AFP, du Monde, de la Chambre de Commerce, de l'Européenne des données et de la Documentation française. Si l'on s'interroge plus finement sur le travail du Service des Études et Recherches Documentaires au Sénat par exemple, dont les travaux reflètent les préoccupations des sénateurs, on constate que les questions posées se répartissent entre les secteurs suivants:



Cette information est l'exemple-même de l'information « culturellement chargée ». Les préoccupations principales des élus africains devront être recherchées dans les sujets qui

font l'objet de discussions au cours de leurs propres législatures (projets et propositions de lois déposés).

- Informatisation

La bibliothèque de l'Assemblée nationale a fait l'objet d'une informatisation en 1992. Actuellement, seuls les documents postérieurs au dernier trimestre 1992 ont fait l'objet d'un traitement informatisé. Le Sénat a connu la même évolution. Outre les salles de bibliothèque et de documentation, les députés et sénateurs ont accès à plusieurs bases internes dont la principale concerne les questions écrites et orales posées au gouvernement suivies de leurs réponses. Depuis 1984, la base est directement consultable par Minitel pour les élus et leurs assistants. Une autre base porte sur l'élaboration et le suivi de chaque loi : à quel stade en est la loi, qui en est le rapporteur, etc... Enfin, la dernière base porte sur les élus eux-mêmes, leurs parcours et leurs mandats.

- Lecteurs

Qu'il s'agisse de l'Assemblée nationale ou du Sénat, l'accès à la bibliothèque est réservé aux parlementaires, à leurs collaborateurs et aux fonctionnaires de l'institution. Les consultants extérieurs ne sont admis que sous certaines conditions de niveau de recherche et de nature des documents recherchés. En 1991²², un sondage effectué à la bibliothèque de l'Assemblée nationale a montré que les emprunteurs se composaient de 22% de députés et anciens députés, 23% de collaborateurs, de 52% de fonctionnaires de l'Assemblée nationale et de 3% de consultants extérieurs. La tendance montre une baisse de fréquentation des élus, peut-être due à une ouverture plus large de la bibliothèque aux groupes de visiteurs qui les perturberaient... Les ouvrages sont prêtés (exceptés ceux de plus de cinquante ans ou exceptionnels -précieux ou contenant un autographe) à l'exception des périodiques.

Les centres Pardoc établissent chacun leur règlement intérieur qui fixe les conditions d'accueil des lecteurs et de prêt des ouvrages.

²² dernière enquête effectuée à la bibliothèque de l'Assemblée nationale.

- Productions documentaires

La bibliothèque de l'Assemblée nationale produit mensuellement une sélection des dernières acquisitions présentée sous forme thématique et une sélection d'environ 500 articles de périodiques qui font l'objet d'une analyse. Elle produit également annuellement un index de l'ensemble des périodiques reçus dans tous les services de l'Assemblée. Le service des Études et de la Documentation enrichit en outre plus de 6 000 dossiers thématiques, ouverts à la consultation des députés et de leurs collaborateurs.

On trouve le même type de produits à la bibliothèque du Sénat : listes de sélections par genre des ouvrages acquis, dépouillement de la presse et indexation d'articles, constitution de dossiers de presse thématiques.

Le Pardoc incite ses membres à produire des dossiers documentaires diffusés à tous les partenaires du réseau, à établir un catalogue de leurs fonds et des bibliographies thématiques.

Étudions maintenant les bibliothèques parlementaires à l'étranger.

2.1.2 - Les bibliothèques parlementaires à travers le monde

Une enquête AIPLF²³ déjà ancienne (1984), effectuée auprès de 21 pays francophones (6 européens, 9 africains, 5 américains, ainsi que le Liban) nous renseigne sur certains éléments (nous écartons d'office les comparaisons d'éléments quantitatifs relatifs au personnel, budget, fonds documentaire) :

- L'échange de documents officiels avec les parlements étrangers se pratique de façon assez courante en Afrique et de façon systématique dans les Assemblées de la région américaine. Il est en revanche peu répandu dans la région Europe. Il paraît essentiel d'encourager cette pratique qui facilite l'étude de la législation comparée, très utile pour les pays ne disposant pas d'un dispositif documentaire riche et de personnels formés et

²³ Cf. *Revue de l'Association des parlementaires de langue française*, n° spécial 51-52 du 4e trimestre 1983/1er trimestre 1984.

nombreux. « *L'accès à la législation comparée évite de perdre de l'énergie et du temps en « réinventant la roue » chaque fois* »²⁴.

- Concernant la nature des services rendus dans la bibliothèque, ce sont les listes d'acquisitions récentes qui sont le plus couramment pratiquées (14 pays sur les 21), puis les bibliographies (12 pays sur 21), enfin les dossiers d'information et les dossiers de presse thématiques (10 pays sur 21).

- Concernant l'existence et l'activité d'un service de documentation, autonome ou non de la bibliothèque, on constate que sur les 21 pays interrogés, 14 déclarent fournir, entre autres services, de la documentation brute, 14 des études brèves, 12 des travaux à long terme et 8 des rapports. Pour la région Afrique, les centres de documentation fournissant ce type de travail sont respectivement 6, 4, 3 et 1. Il est clair par conséquent que c'est la valeur ajoutée à la documentation brute qui manque le plus en Afrique.

2.1.3 - Les coopérations entre bibliothèques parlementaires

Les bibliothèques parlementaires ont compris depuis de nombreuses années l'intérêt pour elles de travailler en coopération. Au niveau international, l'IFLA²⁵ et plus particulièrement, la section des bibliothèques parlementaires²⁶ qui en est une émanation, réunit les bibliothèques de 247 parlements nationaux et de 398 parlements d'États fédérés ou de territoires autonomes. Les responsables du Pardoc ont veillé à être représentés à sa conférence annuelle depuis 1993.

Au niveau régional, les bibliothèques parlementaires se sont également organisées. Le centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) tout d'abord, est un réseau de bibliothèques de 57 assemblées parlementaires, qui réunit, dans des groupes de travail permanents au départ (le CERDP a été créé en 1977), maintenant lors de séminaires, des professionnels oeuvrant dans des domaines

²⁴ Hassan Guelleh Guedid, responsable de la bibliothèque de l'Assemblée nationale de Djibouti, in *La coopération entre bibliothèques ; une nouvelle réalité dans le monde parlementaire*, Parlements et francophonie n°79, 4ème trimestre 1990.

²⁵ IFLA : International federation of library associations and institutions = Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

²⁶ Contact : Jennifer Tanfield, librarian, House of Commons, London SW1A 0AA.
E-mail : tanfieldjb@parliament.uk.

spécifiques (thesaurus de bibliothèques, informatique...). La particularité du CERDP est qu'il n'est pas une bibliothèque parlementaire d'une institution européenne, son travail consiste essentiellement en une réflexion sur l'information à fournir aux élus. Ce qui est particulièrement intéressant est le soutien que le CERDP a apporté, depuis le début de la décennie, aux anciens États communistes. On retrouve ici un système de tutorat qui serait souhaitable dans notre contexte africain. *« L'un des défis actuels auxquels sont confrontés tous les parlements réside dans la sélection de la documentation et la diffusion de l'information aux électeurs de façon appropriée. La plupart des parlements s'orientent aujourd'hui vers l'utilisation des télécommunications et des réseaux modernes et le CERDP entend constituer un forum d'échange électronique d'expériences et, le cas échéant, de définition de normes communes. Il fournira également une infrastructure pour l'échange d'informations entre les services des parlements. »*²⁷

D'autres régions du monde ont mis en place des bibliothèques parlementaires propres à l'institution régionale : Bibliothèque du parlement des pays andins, centre de documentation du parlement centraméricain, centre de documentation du parlement sud-américain.

Il existe enfin une coopération interprovinciale entre bibliothèques parlementaires d'États fédérés. C'est le cas du Canada dont les bibliothèques parlementaires, provinciales et nationale, procèdent à des échanges de publications officielles, participent ensemble à un programme de catalogage avant publication des documents officiels et ont établi un système de communication de prêt entre elles, intégré avec la norme X25 et le protocole OSI. L'Australie également a compris l'intérêt de la coopération entre ses bibliothèques parlementaires qui a commencé par la création d'une banque de données centrale et d'un thesaurus commun.

2.1.4 - Synthèse

Notons l'existence d'un répertoire mondial des bibliothèques parlementaires édité par le Deutscher Bundestag pour le compte de l'IFLA, qui renseigne sur l'organisation et les productions documentaires de chaque bibliothèque.

²⁷ Tiré de la brochure du CERDP, Parlement européen, 1996.

Les bibliothèques parlementaires présentent à travers le monde certaines spécificités qui les distinguent des autres, même des bibliothèques spécialisées.

- Les bibliothèques parlementaires disposent à la fois d'un fonds encyclopédique et d'un fonds technique, le député devant, dans l'exercice de ses fonctions, se révéler juriste, économiste, écologiste, enseignant...
- Les bibliothèques parlementaires disposent d'une documentation propre au pays (lois, règlements...) dont l'acquisition relève uniquement de l'initiative locale.
- Le lecteur (le parlementaire) n'est pas seulement consommateur d'information mais aussi producteur. Cette production interne d'information doit être analysée, stockée et diffusée.
- La recherche documentaire est capitale dans les bibliothèques visées. Celles-ci doivent donc mettre l'accent sur la production documentaire de dossiers de presse (passifs -information compilée en attendant une éventuelle demande- ou actifs - dossier établi dans un contexte particulier) et de dossiers documentaires.
- Au Nord, les assistants parlementaires jouent un grand rôle dans la fourniture d'information à leurs parlementaires. Pour des raisons budgétaires, ils n'existent pas toujours au Sud. Le documentaliste est souvent seul interlocuteur de l'élu en quête d'information.
- Dans les pays en voie de développement, les archives sont souvent gérées conjointement à la documentation.
- Un certain nombre de centres de documentation parlementaires (pays du Sud notamment) sont dépositaires légaux, ce qui constitue une source d'enrichissement de leurs fonds. Toutes devraient réclamer l'obtention du statut de bibliothèque de dépôt intégral des publications de l'État.

Il aurait été intéressant d'étudier également la spécificité du député-lecteur africain. Aucune étude ne semble avoir été réalisée en ce sens. Il serait sans doute intéressant qu'un groupe de travail interne au Pardoc réfléchisse dans cette direction, à partir d'entretiens, d'enquêtes ou d'observations de comportements.

Les développements précédents ont permis de situer le plus précisément possible les particularités de notre contexte d'étude. Les éléments fournis doivent maintenant permettre d'élaborer des outils d'évaluation propres aux centres de documentation visés.

2.2 - La nécessité d'évaluer

2.2.1 - Les expériences passées

En 1994, soit deux ans après le démarrage du projet, les responsables du Pardoc ont ressenti la nécessité de mettre en place des outils d'évaluation²⁸. Certains devaient être permanents (indicateurs de fréquentation par exemple), d'autres conjoncturels (« enquête adéquation-qualité », table ronde entre parlementaires et documentalistes). Une grille d'évaluation avait été alors élaborée à cet effet (Cf. Annexe 6) qui comportait :

1) des critères objectifs d'utilisation des services et de l'offre (approche centrée sur l'organisation) :

- indicateurs quantitatifs relatifs à l'alimentation de la base de données informatisée et critères classiques de fonctionnement des bibliothèques et centres de documentation : nombre de prêts, de consultations sur place, de renseignements (orientation vente) ;
- fréquence de sortie du fonds des ouvrages et périodiques ;
- types de lecteurs ;
- produits documentaires élaborés par le centre (orientation produit).

2) des critères subjectifs basés sur la seule intuition (approche que l'on pourrait qualifier de « marketing » puisque centrée sur l'écoute des besoins de la clientèle) :

- « estimez-vous que les documents que vous possédez répondent correctement à la demandes des parlementaires ? » (orientation client)
- « que suggérez-vous ? »
- « qu'attendez-vous du Pardoc en 1994 ? »

²⁸ Programme 1994, Consolider les acquis du Pardoc, *Parlons doc*, mai 1994.

3) des éléments d'information sur le fonctionnement des outils logiciels, matériels...

Deux critiques principales peuvent être faites à la grille d'évaluation proposée, à savoir, la confusion des genres (le travail demandé était à la fois des statistiques destinés à un rapport d'activité et une enquête de satisfaction auprès des documentalistes) et un manque d'explications quant à la façon d'obtenir certains renseignements. Aucune méthodologie ou même de modèle n'ont en effet été proposés aux documentalistes. En revanche, on perçoit parfaitement les différentes approches sous-tendant l'enquête (« orientation vente, produit, client », pour reprendre les concepts définis par Réjean Savard et Mireille Pinchaud²⁹). Mais leur association au sein du même travail d'enquête est significative du manque de définition des objectifs à atteindre.

Cette proposition d'évaluation n'a pas eu de suite, les centres de documentation du réseau n'ayant pratiquement pas mis en oeuvre les indicateurs dans leur activité quotidienne. Si on ne peut évidemment se réjouir de cette attitude, elle doit cependant être considérée comme une source d'information en elle-même. Les documentalistes n'ont pas compris l'intérêt pour eux de posséder des éléments d'information sur le fonctionnement de leur centre, les indicateurs proposés ne leur paraissaient pas refléter leur activité, l'évaluation a été ressentie comme un contrôle de leur travail, autant de pistes à étudier pour éviter la même déception à l'avenir. On peut regretter d'ailleurs que cette première approche d'évaluation ait été mise en place suite à une réunion du Comité parlementaire décisionnel du Pardoc, dont les membres ont réclamé une évaluation du travail accompli... Les destinataires des résultats fournis par les indicateurs proposés étaient donc a priori les responsables politiques, non les documentalistes eux-mêmes.

Aussi convient-il, avant tout préalable, de rappeler l'intérêt, pour les documentalistes du réseau Pardoc, d'évaluer leur propre activité. Cette information leur permettra :

- de justifier l'existence du centre de documentation ;

²⁹ *L'attitude des bibliothécaires-documentalistes envers le marketing*, Documentaliste-Sciences de l'information, vol.n°33, n°2, mars/avril 1996, pp.67-74..

- d'orienter, année après année, leur propre travail en fonction de constats objectifs que seuls des outils statistiques peuvent donner. Autrement dit, d'évoluer ;
- d'être crédible face à leur hiérarchie lors de l'élaboration du budget de l'institution ;
- de fournir des éléments d'information, à l'appui de leurs demandes d'aide matérielle, aux responsables du programme ou organismes-ressources extérieurs (les missions de coopération, l'ACCT...).

Si l'on s'interroge ensuite sur d'autres évaluations de bibliothèques en Afrique, on constate que le domaine est encore peu défriché. Certes, le ministère de la Coopération a entrepris en 1995 une réflexion sur l'évaluation et a organisé un séminaire « évaluation et documentation »³⁰ qui a rassemblé des professionnels de la documentation, français et africains, responsables de structures documentaires participant au réseau « coopération française » et associées à IBISCUS. Un tableau de bord a été élaboré à cette occasion, afin d'assurer un suivi statistique de leurs activités. Mais qu'en est-il des bibliothèques africaines ? La question a fait l'objet de quelques interventions³¹ mais les mises en oeuvre pratiques sont rares. Le cas de l'évaluation des bibliothèques de l'Université nationale du Rwanda³² nous apporte cependant quelques pistes. La démarche employée a été celle basée sur la performance :

- performance de la politique d'acquisition ;
- performance de l'utilisateur, à savoir, pourcentage de documents que l'utilisateur a bien localisés au catalogue auteurs-titres ;
- performance de la politique de circulation, à savoir, pourcentage de documents qui ne sont pas sur les rayons ;

³⁰ Paris, 4-8 septembre 1996, ministère de la Coopération, direction du développement, sous-direction du développement institutionnel.

³¹ Citons :

Evaluation des bibliothèques universitaires, Ouvrage collectif sous la direction de Jean-Pierre Clave, Montréal, AUPELF, 1984.

« L'évaluation et l'amélioration continue des services », communication au *Congrès de l'ABCDEF*, Dakar, 16-19 mars 1993.

³² Bernard Bizimana et Marcel Lajeunesse, L'évaluation des bibliothèques universitaires dans les pays en développement : le cas de l'Université nationale du Rwanda, Alban Dumas et al. *L'évaluation des bibliothèques universitaires dans l'espace francophone*, Eibourg, Editions universitaires/ABCDEF, 1995, pp. 139-161.

- performance de fonctionnement de la bibliothèque et de satisfaction, par le pourcentage de documents bien rangés sur les rayons et immédiatement remis au lecteur.

Une enquête a également été menée auprès des usagers.

Les résultats de la démarche employée ont montré que cet outil n'était pas particulièrement adapté au contexte africain. En effet, si la performance de la politique d'acquisition a été très élevée, on la doit certainement en partie à l'autocensure des usagers habitués à adapter leurs demandes aux collections disponibles et à la faible publicité faite aux références bibliographiques auprès des lecteurs. Concernant la performance de l'utilisateur, élevée également, elle est due au fait que la majorité des lecteurs n'ont pas accès aux rayons... Enfin, la disparition des livres n'a pas permis de mesurer réellement la performance de fonctionnement de la bibliothèque.

Ces quelques remarques, ainsi que le taux de fréquentation de la bibliothèque (85% à l'Université nationale du Rwanda contre 60% dans les bibliothèques universitaires françaises -rapport Miquel de 1989), qui révèle davantage un besoin qu'une satisfaction, ont pour objet de rappeler toute la circonspection qui doit entourer une évaluation basée sur des calculs mathématiques. La prudence et l'humilité guideront par conséquent les propositions qui suivront.

2.2.2 - Principes de travail

Compte tenu des remarques précédentes, quelques principes, posés en préalable, guideront ce travail. Tout d'abord, il convient d'obtenir l'adhésion des documentalistes eux-mêmes. L'acceptation du travail d'évaluation, puis l'appropriation par eux des résultats, sont indispensables à la pérennité de la démarche. Ensuite, du fait de son caractère nouveau et de la prise de conscience encore fragile de la nécessité d'évaluer, il me paraît judicieux de ne pas établir que des indicateurs statistiques « *qui provoquent souvent une répulsion dans le milieu largement littéraire qu'est la*

documentation »³³. La réussite d'un programme repose sur la capacité à dépasser les critères évidents pour aborder ceux qui sont difficiles à cerner et qui, en fin de compte, font la satisfaction des lecteurs. Aussi l'évaluation ne devra-t-elle pas comporter que des critères quantitatifs « classiques ». Il faut en effet déculpabiliser le documentaliste qui ne fait pas que du travail quantifiable, qui passe un certain temps à l'extérieur du centre à la recherche de contacts, de documentation, de nouvelles ressources. Ce comportement est, de plus, à encourager durant les premières années de fonctionnement de son centre. Ce documentaliste est un excellent professionnel et de toute façon, les retombées de ses actions seront perceptibles ultérieurement. L'instrument enfin, doit être adapté au centre : les informations nécessaires pour suivre le fonctionnement d'un petit centre ne sont pas les mêmes que celles nécessaires à l'évaluation d'une bibliothèque universitaire. Le nombre d'indicateurs sera donc limité.

³³ Florence Zanier, *L'élaboration d'un tableau de bord, comment évaluer un centre de documentation*, ADBS Editions, 1995, p.17.

Troisième Partie

PROPOSITION POUR UNE EVALUATION DES ACTIVITES DES CENTRES DE DOCUMENTATION

Nous ne reviendrons pas ici sur la nécessité, reconnue aujourd'hui par tous les professionnels de l'information, de non plus seulement administrer les bibliothèques, mais aussi de les gérer. Une abondante bibliographie traite désormais de ce sujet³⁴. Que l'on parle de démarche qualité, d'évaluation, de marketing de l'information ou tout simplement de méthode d'amélioration des activités des centres de documentation, le but à atteindre reste le même : satisfaire au mieux les lecteurs. Il est en revanche plus intéressant de soulever cette question dans le contexte particulier de notre étude, à savoir, les centres de documentation parlementaires africains. La formule désormais célèbre, « évaluer pour évoluer » est-elle applicable à tous les contextes culturels ? *« Pendant longtemps, on a considéré que la gestion et le management étaient l'apanage des pays industrialisés. Aujourd'hui, rares sont ceux qui soutiennent que la gestion est le propre d'une culture. L'expérience nous a démontré que les théories, les concepts philosophiques et les principes de la gestion en général, qui ont connu leur genèse dans les pays développés, peuvent contribuer à améliorer la gestion dans d'autres pays, y compris les pays les moins développés. Autrement dit, les concepts et les principes de la gestion, y compris ceux de la gestion marketing, sont d'une application universelle : ils s'appliquent partout où il y a des ressources à gérer, des décisions à prendre et des activités à coordonner »*³⁵.

³⁴ La bibliographie de notre mémoire indique une sélection des ouvrages et revues traitant de la question de l'évaluation des bibliothèques, qui ont inspiré la présente étude.

³⁵ *Association africaine de marketing de l'information et de la documentation (AFMID)*, L'Ecluse, vol.6 n°1, janvier/mars 1994, pp.15 et 16.

Concernant le domaine spécifique de l'évaluation des bibliothèques dans les pays en développement et l'emploi de concepts occidentaux, Bernard Bizimana³⁶ explique pourquoi l'adaptation des outils méthodologiques du Nord est souvent indispensable : « *La spécificité des bibliothèques universitaires africaines se dégage de leurs finalités. A cet égard, les modèles occidentaux nous sont peu utiles. En effet, la finalité d'une bibliothèque universitaire occidentale est mieux connue et mieux circonscrite. Il s'agit en général du soutien à l'enseignement et à la recherche. Les autres finalités sont assumées par le large éventail d'autres types de bibliothèques et apparaissent comme secondaire à la bibliothèque universitaire occidentale. Par contre, malgré des moyens très réduits, la bibliothèque universitaire africaine est souvent la seule bibliothèque d'une certaine importance dans le pays. Son champ d'action doit alors dépasser les frontières de l'université car elle a des responsabilités à l'égard des autres bibliothèques, généralement plus défavorisées. La réalisation simultanée de ces diverses finalités pose un défi majeur à la bibliothèque universitaire africaine et ceci rend son évaluation difficile* ».

3.1 - Le contexte documentaire africain

« *Il n'existe aucune politique nationale pratique concernant l'information documentaire et encore moins l'information institutionnelle dans les pays [africains francophones]. Il s'agit d'une situation difficile et d'un métier méconnu qui n'a pas encore trouvé grâce auprès de la plupart des États d'Afrique francophone. En effet, ces derniers, confrontés à de multiples problèmes économiques et politiques, relèguent la documentation au dernier plan de leurs préoccupations.* »³⁷ L'étude dont est tiré ce court extrait établit un constat sévère et inquiétant : services d'information relégués au dernier plan dans les organigrammes, manque de considération de la profession, espaces documentaires inadaptés, fonds souffrant d'un manque général d'organisation, produits documentaires réduits à leur plus simple expression... Les habitudes documentaires du

³⁶ L'évaluation des bibliothèques universitaires - théorie et pratique, In *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*, PUQ, 1995.

public sont également évoquées : « *Les usagers, en règle générale, n'ont pas le réflexe d'aller trouver la réponse à leurs questions dans un centre de documentation, préférant avoir recours à des relations personnelles avec transmission orale de l'information, emprunter des ouvrages à des tiers ou tout simplement se passer de l'information recherchée. Ce n'est que si toutes les démarches décrites échouent, que le public se tournera vers l'unité documentaire avec la certitude qu'il n'y trouvera rien d'intéressant car trop général, trop obsolète* ». Il est fort regrettable que ce constat, établi en 1996, ne présente aucune évolution positive depuis les premières prises de conscience du rôle à jouer par la documentation dans les pays en développement. En effet, on pouvait déjà lire en 1976 : « *Il faut considérer comme des fonctions importantes de l'État la promotion et la responsabilité de la création et du fonctionnement d'un système de services de documentation, d'information et de bibliothèques. La préparation et l'établissement d'un tel système doivent être considérés comme une part inaliénable de la politique de l'État en matière de développement économique et social(...). La politique de l'État exige ainsi qu'une agence gouvernementale ayant les droits et obligations nécessaires en soit responsable. Elle serait appelée à déterminer les aspects fondamentaux de la gestion, de la planification et de la coordination de ce système* »³⁸.

Expliquer la situation par les particularités culturelles de l'Afrique, notamment sa tradition orale (« *Chez nous, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle* » pour reprendre la célèbre formule d'Amadou Hampâté Bâ) qui ne favorise pas la prise de conscience de l'intérêt de la documentation comme facteur de développement, ne résout en rien le problème. Du reste, il convient de cesser d'opposer ces deux supports de transmission de la connaissance que sont l'écrit et l'oral. Comme l'a rappelé le Manifeste de l'UNESCO, le soutien de la tradition orale est une des douze missions fondamentales de la bibliothèque. Le livre et la lecture ne sont en aucun cas un

³⁷ Sylvie Boiesier, *Etude sur l'état de la documentation institutionnelle en Afrique*, document de synthèse, Institut international d'administration publique - OFPA - Ministère de la coopération, mars 1996.

³⁸ Extrait du rapport d'un groupe de travail sous la direction de Harald Schütz, « *Le rôle et l'organisation d'un centre national de documentation dans un pays en voie de développement* », Presses de l'UNESCO, Paris, 1976.

obstacle au maintien des cultures locales et il n'est d'ailleurs plus temps de s'interroger sur la nécessité ou non du support écrit : le développement passe obligatoirement par lui. Il est en revanche plus intéressant de s'interroger sur les méthodes qui tiennent compte des particularités culturelles africaines.

La plupart des opérateurs de la francophonie et organismes oeuvrant en direction des pays africains ont compris la nécessité d'appréhender la réalité africaine comme condition de réussite de leur action. C'est ainsi que l'AUPELF-UREF développe depuis plusieurs années la gestion multilatérale des centres de recherches mis en place (gestion par les États du Nord et les États du Sud). L'AFMID³⁹, quant à elle, crée des groupes de recherche et de réflexion en vue d'étudier les différentes façons d'adapter le marketing à la réalité africaine. L'EBSI⁴⁰, elle, travaille depuis 1995 sur un « programme de recherche et de formation en management et marketing des systèmes et services d'information »⁴¹ qui a pour objet de développer une formation adaptée au contexte et aux besoins africains. Ce projet associe des diplômés africains de l'EBSI, maintenant en poste dans leur pays d'origine mais il est trop récent pour en connaître les conclusions. Autant d'exemples qui prouvent l'effort entrepris dans cette direction. Le Pardoc enfin, a lui aussi exprimé ce souci : « *L'aide internationale restera sans lendemain si elle ne s'appuie pas sur un savoir-faire local (existant ou à favoriser), si elle n'est pas en prise directe sur les habitudes documentaires et les besoins réels d'un milieu donné* »⁴². La prise de conscience est donc bien réelle. Reste à concevoir ce nouveau paysage documentaire.

La BIEF a établi le profil géodocumentaire des États francophones du Sud. Il s'agit d'une représentation synthétique de l'image documentaire d'un pays et de ses ressources informationnelles (Cf. annexes 7 et 10 pour le Bénin et le Mali). On y retrouve de grandes tendances : Politiques nationales en matière d'information scientifique et technique absentes ou floues, Bibliothèques nationales héritées de

³⁹ Cf. note 17 supra.

⁴⁰ Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, université de Montréal.

⁴¹ Cf. *Projet de recherche et de coopération à l'EBSI*, L'Écluse, vol.7, n°4, octobre/décembre 1995.

⁴² Gaston Bernier, directeur de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, allocution tenue lors de la conférence annuelle de l'IFLA à Istanbul, août 1995, *Parlons doc*, novembre 1995.

l'histoire coloniale (elles ont souvent pour origine l'Institut français d'Afrique noire) et responsables du dépôt légal, fonds croissant grâce aux dons reçus des missions diplomatiques étrangères, d'ONG ou d'organismes internationaux (PNUD,...) et ce, en raison de l'absence souvent structurelle de budgets d'acquisition. Les projets de lecture publique sont souvent soutenus par une coopération avec le Nord. Notons que le Mali n'ayant pas d'université, on n'y trouve pas de bibliothèque universitaire mais quelques bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur (École Nationale d'Administration et École Normale Supérieure à Bamako par exemple). Quant à l'équipement télématique des États africains, il est en voie de développement. D'après les experts, les sommes nécessaires pour câbler l'ensemble du continent africain seraient inférieures au prix d'un avion de combat moderne⁴³, ce qui relativise fortement les propos de ceux qui considèrent cet investissement comme un luxe. Mais il est vrai également que l'Afrique souffre principalement d'un manque de crédits de fonctionnement pour entretenir ces investissements souvent pris en charge par le Nord. Les coûts de fonctionnement informatique sont par exemple beaucoup plus élevés au Sud qu'au Nord, sans compter la difficulté de trouver parfois localement la technicité nécessaire à la maintenance. Une dizaine d'États africains, dont le Mali, dispose du réseau RIO, mis en place par l'ORSTOM, le CIRAD et l'UNITAR et qui utilise les réseaux TCP/IP pour certaines de ses liaisons en France et les réseaux X25 et UUCP pour ses liaisons en Afrique. RIO présente en outre l'avantage d'utiliser aussi bien le réseau téléphonique commuté que les réseaux de transmission de données par paquets type X25 et les lignes dédiées. De son côté, l'AUPELF-UREF couvre actuellement quatorze États africains, dont le Bénin, dans le cadre de son réseau international de centres et de points SYFED (Cf. § 1.3 ci-dessus).

Les centres de documentation parlementaires membres du Pardoc sont, pour la plupart, de création récente. Les annexes 9 et 12 présentent de façon synthétique les services documentaires des Parlements béninois et malien, dont l'étude a permis

⁴³ cité par Olivier Sagna et Jean-Pierre Denis, *l'Afrique, les inforoutes et la francophonie*, Documentalites - Sciences de l'information, vol.33, n°3, mai-juin 1996, pp142 et svtes.

d'établir les constats présentés ci-dessous, à partir desquels certaines orientations de travail seront ensuite proposées .

3.2 - Élaboration d'un diagnostic des centres de documentation parlementaires

Plutôt que de procéder à une présentation descriptive de l'activité des centres (qu'on retrouvera, on l'a dit, en annexes) , il nous a paru intéressant de mettre en exergue les atouts et les faiblesses de l'organisation, des actions et des comportements, afin de cibler directement les points critiques. Seront écartées de l'analyse les évidences sur lesquelles un consensus existe obligatoirement, même si elles ne sont pas toutes, pour autant, appliquées (la nécessité de disposer d'un local capable d'accueillir les lecteurs et de leur offrir des places assises, par exemple). Les éléments d'information servant au diagnostic sont inspirés des constatations effectuées dans l'un ou l'autre centre de documentation parlementaire étudié.

	FAIBLESSES	ATOUTS	REMARQUES
ACQUISITIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de « charte » définissant la politique d'acquisition des centres de documentation parlementaires. • La politique d'acquisition s'opère davantage à partir de l'offre de Paris que de la demande des États du Sud. • Peu de littérature grise. • Peu d'échanges de productions législatives des Assemblées nationales entre centres de documentation. • Les envois systématiques et gratuits de documents de la part d'institutions ne sont pas toujours opportuns et exigent un traitement parfois non rentable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des tâches et apport complémentaire entre le Nord et le Sud. Le Sud est à la source de la connaissance des besoins d'information, et peut s'appuyer sur le Nord qui dispose des moyens matériels et techniques d'acquisitions. • Envoi systématique et gratuit de certaines productions de l'Assemblée nationale française. • Une trentaine de titres de périodiques pris en charge financièrement par le Pardoc durant les premières années de fonctionnement des centres, permettant à ces derniers d'évaluer leurs réels besoins (pertinence des collections) lors de la prise en charge sur leur budget propre des abonnements. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition de monographies pose la question de l'adaptabilité de ce type de support pour des lecteurs-députés, hommes pressés ne disposant que de peu de temps pour lire et s'informer.
ABONNEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Dépouillement très partiel. • N'alimentent ni revues de presse, ni dossiers thématiques vivants. 		
TRAITEMENT DES DOCUMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi de thesaurus différents d'IBISCUS. • Les descripteurs utilisés (exceptés ceux couvrant le domaine juridique) ne permettent pas toujours de décrire précisément le contenu des documents à traiter (thesaurus tournés essentiellement vers les questions de développement alors qu'un fonds de 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des tâches de catalogage entre membres du réseau. • Récupération possible de notices sur le CD-Rom DOCSUD d'IBISCUS. • Nombreux champs interrogeables. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formalisation d'une politique aiderait le documentaliste dans les opérations d'analyse d'articles (filtres qualitatifs) qu'il a à effectuer. • Les documentalistes doivent veiller à limiter le temps imparti aux tâches de traitement du document (qui n'est pas une fin en soi), au profit de temps nécessaire à la recherche documentaire.

	<p>documentation parlementaire est, on l'a vu en partie 2, encyclopédique).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains aspects descriptifs du document sont parfois difficiles à rendre (ex : descripteurs historiques manquent). • Pas de définition a priori des types d'articles à analyser : les analyses effectuées sont-elles les plus souhaitables ? • Coordination entre membres du réseau non optimale : chevauchement de certaines tâches (catalogage et cotations effectués simultanément dans les centres de documentation et à Paris par ex). 		<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier s'il n'y a pas un problème de temps entre la mise à disposition des ouvrages auprès des centres de documentation et le traitement catalographique y afférent. Une information disponible mais non signalée est une information morte.
<p>ACTIVITES :</p> <p>1) MODE D'INTERVENTION DANS LE PROCESSUS LEGISLATIF</p> <p>2) PRODUCTIONS DOCUMENTAIRES</p> <p>3) PRETS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de politique offensive vis-à-vis des lecteurs. • Les dossiers documentaires ne sont plus alimentés après leur réalisation. • L'apport du documentaliste est essentiellement de la documentation brute ; un travail d'analyse et de mise en forme de l'information (documents secondaires) est rarement effectué, bien que très utile et souhaité par les parlementaires. • Peu de prêts (120 prêts en 5 mois au 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilité d'information sur le travail parlementaire en cours (en théorie). • Les dossiers documentaires effectués au Nord permettent aux États du Sud d'avoir accès et de prendre connaissance d'une information parfois absente chez eux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre de documentation, dans son orientation vers les usagers, doit conjuguer la prise en compte classique des demandes des lecteurs et une analyse des objectifs de l'Assemblée et des besoins en information qu'ils induisent. Cela signifie que le centre de documentation doit réagir non pas seulement à la demande, mais avoir ses propres objectifs de travail et de recherches documentaires. • Les services répondent aujourd'hui davantage aux caractéristiques d'une bibliothèque que d'un centre de documentation. • Les centres de documentation pourraient s'inspirer des principaux types de productions documentaires qu'on a relevé dans les centres de documentation des parlements à travers le monde (Cf. 2.1.2) : liste d'acquisitions, bibliographies, dossiers d'information et dossiers de

	Bénin et environ 120 prêts/an au Mali). Les consultations sur place ne sont pas mesurées.		presse thématiques, revues des sommaires.
LECTEURS	<ul style="list-style-type: none"> Faible fréquentation du centre de documentation. Manque d'information sur le profil-type du lecteur-député. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence de relais institutionnels (ex : commissions parlementaires) entre lecteurs et documentalistes, facilitant la communication et l'information sur les besoins ressentis chez les lecteurs. Pas de concurrence d'autres bibliothèques. 	
FORMATION DES MEMBRES DU PARDOC	<ul style="list-style-type: none"> Contexte éclaté du programme, entraînant des coûts financiers importants pour l'organisation de formations communes entre membres du réseau. Formations intensives sur de courtes périodes, à l'efficacité mitigée. 	<ul style="list-style-type: none"> Haute technicité documentaire au centre de référence de Paris. Envois périodiques par Paris, aux membres du réseau, de fiches techniques et de disquettes d'accompagnement sur certaines techniques bibliothéconomiques. Solidarité entre membres du réseau, les « anciens » pouvant accompagner les « nouveaux ». 	<ul style="list-style-type: none"> Les réunions de l'ensemble des partenaires du réseau pourraient être davantage orientées vers des ateliers de réflexion sur l'orientation politique à donner au programme, la formation technique pouvant s'organiser de façon bilatérale entre membres du réseau, à moindre coût, sans implication lourde des partenaires parisiens.
VIE DE LA BASE DE DONNEES	<p>Sous-alimentation de la base (3000 réf. En trois ans, dont 62% proviennent du centre de Paris ou d'IBISCUS).</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-utilisation de la base 	<ul style="list-style-type: none"> Une base de données commune : <ul style="list-style-type: none"> - permet le partage des tâches de catalogage ; - peut aider à renseigner un centre de documentation lors de recherches documentaires ou d'acquisitions ; - permet de localiser l'information disponible et éventuellement de récupérer le document primaire ; - permet de connaître la législation comparée des autres États membres du réseau (à condition d'alimenter la base en législation produite par les parlements, ce qui a été prévu au départ dans le format BABINAT). 	<ul style="list-style-type: none"> Faible implication des membres du réseau. Il serait souhaitable que la base de données commune contienne également les productions des Assemblées nationales.
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	<ul style="list-style-type: none"> Les centres de documentation ne possèdent pas toujours de budget propre pour gérer leurs acquisitions, 	<ul style="list-style-type: none"> La diversification des sources de financement (Pardoc, budget de l'Assemblée, dons d'organismes 	<ul style="list-style-type: none"> La responsabilisation des acteurs locaux passe aussi par la gestion administrative et financière de leur activité. Une gestion

	<p>abonnement et la maintenance de leurs matériels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration du centre de documentation souvent englobée dans celle de l'Assemblée Nationale. • Déresponsabilisation des documentalistes. • Confusion des tâches à effectuer par les différents acteurs du programme. La gestion financière du programme étant actuellement à Paris, les acteurs locaux ne sont pas incités à intervenir dans la gestion administrative de l'activité (ex : payer les abonnements ne signifie pas gérer les collections). 	<p>extérieurs), constitue un atout important pour les centres de documentation, leur permettant de répartir au mieux leurs charges de fonctionnement et d'investissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les centres de documentation sont actuellement dégagés des tâches de gestion effectuées par Paris et disposent ainsi de plus de temps pour le travail opérationnel de leur centre de documentation. 	<p>décentralisée des enveloppes allouées à chaque centre de documentation est-elle envisageable (élaboration de budgets prévisionnels et d'exécution transmis périodiquement par les centres de documentation à Paris).</p>
--	---	---	--

3.3 - Stratégie

L'analyse effectuée ci-dessus incite à proposer les objectifs suivants :

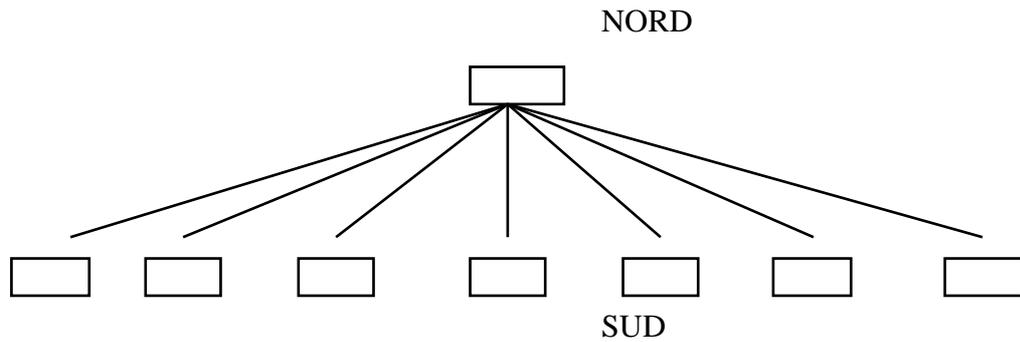
1er objectif : Appliquer le principe de subsidiarité à toutes les tâches bibliothéconomiques et à certaines tâches de gestion.

Cet objectif a pour finalité de préparer « l'après-Pardoc ».

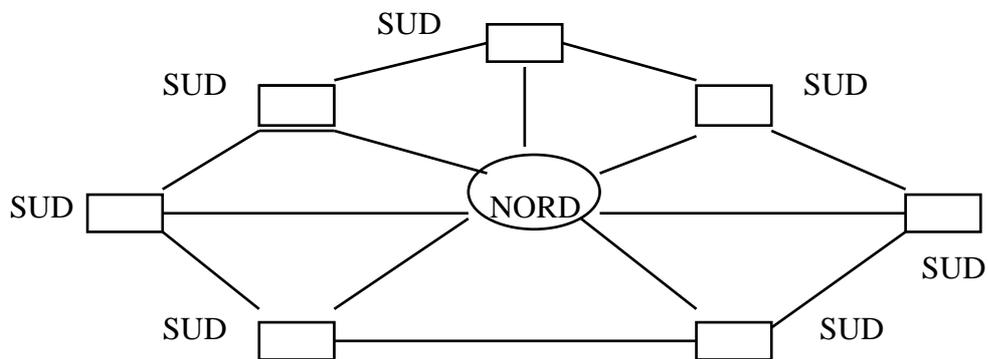
Il s'agit par-là de poser comme principe que tout ce qui peut être effectué par les centres de documentation du Sud, le soit effectivement. Si le démarrage d'un projet nécessite la participation active de tous les partenaires et donc, le soutien et l'exemplarité du centre de référence de Paris, il semblerait aujourd'hui opportun que les membres du réseau prennent en charge :

- leur politique d'acquisition, dans le cadre d'une enveloppe financière prédéfinie (qui peut savoir mieux qu'eux ce dont ils ont besoin ?). Le Pardoc dispose d'outils d'acquisitions facilement transposables au Sud, tel que le CD-Rom ELECTRE ou les catalogues d'éditeurs et, en tout état de cause, on peut trouver ces outils d'acquisitions localement, auprès de certaines bibliothèques ou libraires. La procédure administrative et financière d'achat proprement dite pourrait demeurer à Paris. Il s'agit, comme pour la gestion des abonnements, de distinguer l'aspect opérationnel du travail de l'aspect de gestion pure. L'acquisition par les centres de documentation du Sud permet en outre une réactivité rapide aux demandes des lecteurs, une adéquation réelle des achats aux besoins ;
- le traitement des documents. Cela aura pour conséquence une meilleure connaissance de leur fonds par les documentalistes eux-mêmes, favorisera leur réflexion sur l'enrichissement et l'évolution des thesaurus utilisés (aspect bibliothéconomique essentiel en matière de recherche documentaire informatisé), et encouragera la pratique quotidienne de leur outil de travail, le logiciel TEXTO ;
- et lorsque cela est possible, l'évaluation des centres de documentation rejoignant le réseau et la formation des nouveaux documentalistes. Il s'agirait d'un « tutorat SUD-SUD ».

Cette nouvelle orientation modifierait profondément les rapports actuels entre le Nord et le Sud. A une relation de type :



doit se substituer une relation de type



Le principe de subsidiarité présente enfin un aspect psychologique essentiel, l'appropriation totale du projet par les acteurs eux-mêmes, but à atteindre dans tout travail en coopération.

2e objectif : Dynamiser la vie du réseau.

Cet objectif a pour finalité d'optimiser le fonctionnement actuel du réseau et de poser des bases solides de coopération entre centres de documentation pour l'après 2001.

Comme nous l'avons expliqué à l'aide du schéma précédent, les relations actuellement entretenues entre membres du réseau ne sont pas optimisées : certains membres du réseau ne ressentent pas le besoin d'alimenter la base de données commune de leurs fonds propres⁴⁴, font rarement appel aux autres membres du réseau Pardoc, préférant s'appuyer sur leur réseau local. La base peut même être vécue comme une contrainte, ne répondant pas aux besoins des centres. Nous avons présenté dans notre diagnostic (Cf.3.2) quelques avantages à l'existence d'une base de données commune. Il s'agit maintenant de mettre ces principes en pratique. Mais la vie du réseau ne se limite pas à l'existence d'une base de données, elle comprend évidemment le partage des expériences, la mise en place de groupes de réflexion, de forum de discussions. Pour résumer, le réseau doit être le terrain privilégié pour promouvoir la communication entre documentalistes. Il faut souhaiter l'accès rapide de tous les membres du réseau au courrier électronique, qui facilitera grandement les contacts rendus aujourd'hui difficiles pour des questions de coût (téléphone, télécopie) ou de lenteur (Poste).

Les troisième et quatrième objectifs visent, quant à eux, la satisfaction des lecteurs.

3e objectif : Mieux connaître les besoins des lecteurs.

Les informations dont disposent aujourd'hui les documentalistes sur ce sujet se résument à l'enregistrement des prêts d'ouvrages, et ceci, selon des méthodes manuelles rendant difficiles, voir impossibles leur exploitation a posteriori. De plus, l'analyse du prêt ne prend pas en compte l'essentiel de l'activité du centre de documentation, à savoir, la consultation sur place des ouvrages et périodiques, le renseignement ponctuel ou la recherche documentaire plus étoffée. Il paraît donc important de mettre en place quelques outils permettant de garder une trace du travail accompli et de trouver les moyens de mieux appréhender les besoins d'un député africain.

4e objectif : Attirer les lecteurs au centre de documentation.

On l'a dit précédemment (Cf. 2e partie), il est souhaitable que la bibliothèque soit un lieu de rencontres, de réflexions, de discussions entre parlementaires, la documentation pouvant enrichir leurs débats. Actuellement, c'est souvent la presse, et particulièrement

⁴⁴ la simple consultation de la base le prouve.

les quotidiens locaux, qui attirent les quelques lecteurs habitués à fréquenter le centre de documentation. Aussi nous paraît-il intéressant, à l'instar de ce qui a été constaté dans les bibliothèques parlementaires du Nord, d'élargir le champ couvert par le centre de documentation. Nous proposons par exemple:

- l'acquisition de produits d'appel lorsqu'un budget peut être dégagé en ce sens. L'acquisition d'un téléviseur, d'un magnétoscope et d'un fonds de cassettes vidéo documentaires est-il envisageable ? Rappelons que les ambassades étrangères ont, parfois, déjà équipé certains centres en matériel de reproduction, micro ordinateur, scanner... Dans le cas où aucun budget ne peut être dégagé pour ce type d'investissement, le simple affichage d'informations relatives aux manifestations culturelles, artistiques, ludiques ou sportives locales, peut attirer les lecteurs habitués à trouver au centre de documentation ce type de renseignements ; à proximité de ces informations générales, les lecteurs pourraient consulter le catalogue de la bibliothèque, des bibliographies thématiques ou des listes d'acquisitions récentes. D'une façon générale, l'affichage et la signalétique, facilement réalisables, doivent être encouragés car ces supports d'information conviennent à des lecteurs pressés ;

- l'organisation, sinon d'expositions, du moins d'un modeste espace destiné aux présentations temporaires des ouvrages et périodiques traitant d'un sujet d'actualité ou relatifs aux débats parlementaires du moment. Cette démarche faciliterait en outre, dans une certaine mesure, la tâche des documentalistes souvent confrontés à l'urgence de recherches demandées par les députés.

Ces propositions sont volontairement simples, notre réflexion se voulant avant tout pragmatique.

5e objectif : Enrichir la banque de données commune et améliorer les outils de travail des membres du Pardoc.

Cet objectif vise à améliorer les conditions de travail des documentalistes.

Les membres du réseau, notamment les points SYFED, bénéficient de conditions de travail très favorables. L'accès gratuit aux banques de données, la possession ou la consultation gratuite de CD-ROM tels que DOCSUD (IBISCUS), REDOSI (thèses

soutenues dans les pays francophones) ou la Bibliothèque de droit francophone de l'ACCT (cinq CD Rom) et ce, par le biais de l'AUPELF-UREF, élargissent considérablement les sources d'information. Les centres de documentation ont tendance à se limiter à l'information physiquement présente dans leurs fonds. Or, et c'est encore plus vrai au Sud compte tenu des frais de transport, il n'est pas nécessaire de tout faire venir a priori. De même, les réseaux locaux sont sous-exploités, du fait soit d'un manque d'accès à l'information (absence de catalogues dans les réseaux informels), soit d'un manque d'appropriation de l'information disponible à proximité (réseaux formels).

Parmi ces cinq objectifs, tous ne peuvent se prêter à une évaluation méthodologique basée sur l'emploi d'indicateurs. Ainsi en va-t-il de l'application du principe de subsidiarité, très général et par conséquent mesurable que dans une certaine mesure (évolution du nombre de documents catalogués au Nord et au Sud par exemple). En revanche, nous proposerons des indicateurs pour mesurer l'évolution de trois secteurs :

- l'évaluation de la satisfaction des lecteurs ;
- la performance du fonctionnement des centres de documentation et du réseau Pardoc ;
- l'évaluation des outils de travail du Pardoc.

3.4 - Le choix des indicateurs

Là encore, la modestie guidera nos propositions, le bon sens pouvant être aussi important que la maîtrise d'instruments d'évaluation sophistiqués. En outre, gardons à l'esprit que l'essentiel pour une évaluation est l'écart entre les données, leur progression et non leur valeur absolue. Il serait donc intéressant de les établir régulièrement et sur une période suffisamment significative -jusqu'à la fin du programme par exemple-, et de réagir en conséquence à chaque nouvel établissement de données.

3.4.1 - Indicateurs de satisfaction des lecteurs

Ces indicateurs sont destinés à mesurer le chemin parcouru pour atteindre les objectifs 3 et 4 précités.

- Taux de pénétration des lecteurs : députés fréquentant la bibliothèque par rapport au nombre total des députés. Cet indicateur pourrait être tenu par session législative.
- Nombre de visites au centre de documentation. Cet indicateur quantitatif pourrait être tenu périodiquement, par le comptage des visiteurs sur un laps de temps donné (par exemple une semaine). On devra veiller à choisir des périodes de même type (pendant les sessions parlementaires par exemple). Cet indicateur pourrait, dans un second temps, être enrichi, dans une démarche qualitative cette fois, par l'observation des pratiques des députés, afin de dresser une typologie de leurs comportements et de leurs demandes et de pouvoir y répondre.
- Nombre de prêts enregistrés semestriellement et nature des documents empruntés. Compte tenu du volume encore réduit des prêts, leur enregistrement manuel ne pose pas de réels problèmes pour leur exploitation. En revanche, il serait souhaitable de connaître, non seulement le nombre d'ouvrages, mais aussi les matières les plus fréquemment empruntées. L'indication de la cote de l'ouvrage sur les fiches ou le registre de prêts permettrait, grossièrement, de connaître les domaines les plus prisés des lecteurs.
- Évolution du nombre de recherches documentaires demandées par les députés. La conservation en mémoire des interrogations de la base de données, effectuées dans un fichier d'interrogation spécifique, lors de recherches documentaires, serait utile et une analyse de ces questions pourrait être faite périodiquement.
- Accessibilité du fonds de la bibliothèque : connaissance du fonds par les lecteurs. L'évolution du nombre de demandes, par les députés, d'ouvrages précis détenus par la bibliothèque, permettrait de mesurer l'efficacité du travail d'information effectué en direction des lecteurs. Il s'agit d'évaluer la qualité de la signalétique mise en place dans la bibliothèque, du catalogue du fonds, des bibliographies proposées.

La satisfaction des lecteurs peut être appréhendée également par le biais d'outils simples : - faire savoir qu'un cahier de suggestions et de réclamations est disponible au centre de documentation ;

- réaliser des enquêtes ponctuelles auprès des députés, leur nombre (90 au Bénin et 116 au Mali) permettant aisément ce type de travail, ainsi qu'auprès des fonctionnaires des Assemblées ;

- promouvoir la création d'un comité d'usagers.

3.4.2 - Indicateurs de performance des centres de documentation et du réseau

Ces indicateurs visent le deuxième objectif visé.

Quatre indicateurs de production seraient tout d'abord intéressants à tenir :

- Nombre de documents acquis annuellement. Information fournie par le livre d'inventaire, qui doit indiquer également la provenance des ouvrages (achat Pardoc, don, achat propre,...) ;
- Nombre de notices créées et saisies semestriellement ou annuellement par chaque centre de documentation. Interrogation de la base (champ « NODOC » par pays);
- Nombre de notices récupérées auprès d'autres banques de données sur la même période (le champ PRD doit pour cela être obligatoirement renseigné, ce qui est d'ailleurs prévu dans les règles Pardoc de catalogage) ;
- Nombre de périodiques dépouillés, nombre d'articles analysés : interrogation de la base par les champs « COTE » (chaque périodique étant repéré par une cotation propre) et « NODOC » (les articles n'ont pas de numéro d'inventaire).

Un indicateur de diffusion pourrait s'ajouter aux indicateurs ci-dessus :

- Délai entre la réception du document (quel que soit son origine) et sa saisie personnalisée (avec le numéro d'inventaire propre à chaque pays détenteur) dans la base de données. Cette information est particulièrement cruciale pour le dépouillement des périodiques (fraîcheur de l'information).

Il serait en outre intéressant, sans établir d'indicateur spécifique pour cela, que les documentalistes évaluent le temps passé à leurs activités, de façon à mesurer le poids représenté par le traitement du document par rapport à la recherche documentaire et, si besoin est, de réorienter le partage de leur temps de travail.

3.4.3- Indicateurs d'évaluation de la qualité des outils de travail du Pardoc

Nous visons ici le cinquième objectif.

Base de données

- Nombre moyen de réponses obtenues par interrogation de la base de données. Cet élément est purement quantitatif. Il doit être complété par :
- L'indicateur nombre de demandes satisfaites par rapport au nombre de demandes reçues, qui est intéressant mais difficile à établir. En pratique, une information est toujours produite, mais c'est son degré de pertinence qu'il s'agit d'évaluer. Pour cela, le documentaliste doit être en mesure d'estimer le « bruit » fourni lors des interrogations informatisées (réponses inopportunes par rapport à la question posée).

Indexation : retrouver de façon exhaustive et rapide les documents traitant d'un sujet donné

- Nombre de documents retrouvés par rapport au nombre de documents recherchés après interrogation de la base de données.

Catalogage

- Nombre de descripteurs puisés dans le thesaurus et utilisés par notice bibliographique ;
- Nombre de candidats descripteurs proposés par notice. Cet indicateur permettra de mesurer les difficultés rencontrées par les documentalistes dans leur travail d'indexation- matières.

Évolution des ressources documentaires

- Taux d'actualité du fonds (les NODOC permettent de connaître les acquisitions effectuées par année) ;
- Taux de renouvellement du fonds (nombre d'acquisitions par année par rapport au nombre total de documents composant le fonds).

La plupart des professionnels des bibliothèques estiment le nombre d'indicateurs nécessaires pour évaluer la qualité d'une structure, à une douzaine. Nos propositions ne sont que des pistes de réflexion pour les centres de documentation du Pardoc, à adopter en fonction des priorités dégagées.

CONCLUSION

Le projet Pardoc entend être un des moyens grâce auxquels la démocratie s'épanouira au sein d'États éprouvés dans le passé par des contextes politiques difficiles, économiquement en voie de développement, de culture orale et par conséquent, au « profil géodocumentaire » encore récent. Cette ambition se concrétise par l'apport, aux représentants de la Nation, de l'information nécessaire au plein exercice de leur mandat. Nous avons essayé, à travers cette étude, d'enrichir la réflexion que mènent constamment les acteurs de ce programme, au Nord comme au Sud, sur le meilleur moyen d'atteindre les finalités suivantes : faire se rencontrer l'information et l'élu et être en mesure d'établir une corrélation entre le travail législatif produit et la documentation fournie. Il s'agit, pour les documentalistes des centres de documentation parlementaires, d'être les intermédiaires entre l'information et les députés, d'être des hommes de communication et de mémoire, oserais-je les qualifier de « griots des temps modernes » ! Ils se doivent d'être les promoteurs de l'idée défendue par Robert Damien dans son récent ouvrage Bibliothèque et État⁴⁵ : « *Homo bibliothecus, homo democraticus* ».

Le programme Pardoc bénéficie d'atouts majeurs : une volonté politique qui ne se dément pas depuis quatre ans et qui, par la passation de conventions chaque année avec de nouveaux parlements, prouve son dynamisme ; une équipe technique de haut niveau et habituée au terrain particulier que constituent les États francophones ; des professionnels de la documentation, membres du réseau, conscients du rôle qu'ils ont à jouer au sein des nouvelles institutions démocratiques. En quelques années se sont ainsi constitué des centres de documentation potentiellement capables d'apporter une information riche, variée, récente, de qualité. Si le Pardoc peut s'inspirer des expériences en documentation parlementaire du Nord, il aurait aussi intérêt à se tourner vers des parlements déjà aguerris au jeu démocratique mais confrontés également aux

⁴⁵ PUF, 1995.

questions du développement. Enfin, comme tout projet durant les premières années de son existence, il exige un effort et une abnégation des professionnels concernés, sur lesquels reposent les conditions de la réussite.

Le Pardoc est riche de lui-même, de la variété et du nombre de ses partenaires, chaque centre de documentation étant susceptible de recevoir sept fois - actuellement- ce que lui-même apporte! Encore faut-il que le rôle de chacun soit parfaitement défini et que le partenaire du Nord s'investisse dorénavant dans une démarche de coordination et d'apport technique pur, de recherche de nouveaux partenariats et dispose du temps nécessaire à l'accueil des nouveaux pays. Le Sud doit dès maintenant s'engager dans une réflexion propre, prendre en charge les choix politiques et de gestion du réseau qu'il a constitué depuis 1993. Puissent les quelques propositions effectuées au long de notre travail enrichir les futurs échanges !

Les membres du Pardoc, enfin, commencent, via les centres SYFED, à bénéficier des technologies modernes de l'information et emprunteront à leur tour prochainement les autoroutes de l'information. Ces acteurs de la francophonie auront alors un nouveau défi à relever, à savoir, affronter un secteur dominé par la langue anglaise. Le souci de maintenir et encourager les cultures et particularismes propres à chaque société ne devra en être que plus aigu. En effet, un monde s'exprimant principalement dans une seule langue accouchera inéluctablement d'une pensée unique, marginalisant peu à peu les autres langues et les autres cultures. Il est à souhaiter que les États africains, riches de la variété de leurs langues vernaculaires et de leurs traditions, occupent ce nouveau terrain et en profitent même pour propager leur culture trop souvent méconnue. Les centres de documentation des Assemblées nationales ont peut-être, là encore, un rôle déterminant à jouer.

SOMMAIRE

Résumé -Mots-clés	4
Introduction	5
1 - L'information des parlementaires du Sud : des moyens au service d'un enjeu politique	8
1.1 - Une politique	8
1.2 - Des moyens	10
1.2.1 - Des moyens humains	10
1.2.2 - Des moyens financiers	10
1.2.3 - Des moyens matériels	13
1.2.3.1 - Les choix méthodologiques du Pardoc	13
1.2.3.2 - Méthodologie Pardoc et méthodologie BIEF18	
1.3 - Le réseau Pardoc, partenaire de réseaux.	20
2 - Les bibliothèques parlementaires	24
2.1 - Les spécificités d'une bibliothèque parlementaire	24
2.1.1 - Les bibliothèques parlementaires françaises	25
2.1.2 - Les bibliothèques parlementaires à travers le monde	31
2.1.3 - Les coopérations entre bibliothèques parlementaires	32
2.1.4 - Synthèse	33
2.2 - La nécessité d'évaluer	35
2.2.1 - Les expériences passées	35

2.2.2 - Principes de travail	38
3 - Proposition pour une évaluation des activités des centres de documentation	39
3.1 - Le contexte documentaire africain	40
3.2 - Elaboration d'un diagnostic des centres de documentation parlementaires	43
3.3 - Stratégie	48
3.4 - Le choix des indicateurs	52
3.4.1 - Indicateurs de satisfaction des lecteurs	51
3.4.2 - Indicateurs de performance des centres de documentation et du réseau	53
3.4.3 - Indicateurs d'évaluation de la qualité des outils de travail du Pardoc	54
Conclusion.	56

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèques parlementaires

BOUKHRIS, Rachida, Le service de documentation de la bibliothèque et des archives de la Chambre des députés de la République tunisienne, *Parlements et francophonie, revue de l'Association internationale des parlementaires de langue française*, n°72, 1er trimestre 1989.

EFOUA MBOZO'O, Samuel, Cameroun : rôle des services de documentation dans le processus législatif, *Parlements et francophonie, revue de l'Association internationale des parlementaires de langue française*, n°64, 1er trimestre 1987.

GUELLEH GUEDID, Hassan, La coopération entre bibliothèques : une nouvelle réalité dans le monde parlementaire, *Parlements et francophonie, revue de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française*, n°79, 4e trimestre 1990.

KOHL, Ernst, *Bibliography of bibliographic services of European parliamentary libraries*, Bonn, Deutscher Bundestag, 1990.

La création et la gestion d'une bibliothèque parlementaire, Séminaire de réflexion, Bordeaux, 16-27 juillet 1990, *Parlements et francophonie, revue de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française*, n°78, 3e trimestre 1990.

L'administration des parlements : synthèse des réponses au questionnaire, *Parlements et francophonie, revue de l'Association internationale des parlementaires de langue française*, n° spécial 51-52, 4e trimestre 1983-1er trimestre 1984

La documentation et les archives dans les parlements : formation du personnel technique, rapport de synthèse, séminaire de l'ACCT, Ecole internationale de Bordeaux, 2 au 27 octobre 1989.

Les systèmes d'information dans le monde politique, dossier ARCHIMAG, n°83, avril 1995.

Organisation et gestion de l'information documentaire au service des parlements, rapport de synthèse, séminaire de l'ACCT, Ecole internationale de Bordeaux, 22 juin au 7 juillet 1987.

REDEVIN, Anton M., Rôle d'information des parlements et des partis politiques, *Parlements et francophonie, revue de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française*, n°83/84, 4e trimestre 1991.

The 11th international conference of parliamentary libraries section, Ankara, IFLA; Parliamentary libraries section, circular newsletter, vol.15 - n°1, november 1995.

TRNKA, Hervé, Une antenne sur le monde : le centre de documentation étrangère de l'Assemblée nationale française, *Parlements et francophonie, revue de l'Association internationale des parlementaires de langue française*, n°63, 4e trimestre 1986.

Évaluation et bibliothèques

BIZIMANA, Bernard, L'évaluation des bibliothèques universitaires - théorie et pratique. In CALENGE, Bertrand, DELORME, Sylvie, SALAÛN, Jean-Michel (coord.), *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*, PUQ, 1995.

CHEVALIER, Bernard, DORE, Dominique, SUTTER, Éric, *Guide pour la gestion d'un centre d'information : la maîtrise des chiffres-clés* (2e éd), ADBS Éditions, 1995 (collection Sciences de l'information).

DUCASSE, Roland, « Évaluer pour évoluer », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 1985, pp.134-137.

DUCHEMIN, Pierre-Yves, *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique*, Éditions du cercle de la librairie, 1996 (collection Bibliothèques).

Guide pratique pour l'évaluation de la qualité des activités documentaires, ADBS Éditions, Juin 1995 (Guide professionnel ADBS).

KUPIEC, Anne (dir.), *Bibliothèques et évaluation*, Éditions du cercle de la librairie, 1995 (collection Bibliothèques).

MAYERE, Anne, *Évaluation et indicateurs dans une démarche qualité*, ENSSIB, 14/05/96.

POUYET, Catherine, « EAO : évaluation assistée par ordinateur », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 1987, pp.50-60.

RODA, Jean-Claude, L'évaluation des bibliothèques : pourquoi faire ?, *Bulletin des bibliothèques de France*, t.39, n°1, 1994, pp.54-60.

SAVARD, Réjean, PAINCHAUD, Mireille, « L'attitude des bibliothécaires-documentalistes envers le marketing », *Documentaliste - Science de l'information*, vol.33, n°2, 1996, pp.67-74.

SENE, Henri, Les bibliothèques universitaires en Afrique. In CALENGE, Bertrand, DELORME, Sylvie, SALAÛN, Jean-Michel (coord.), *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*, PUQ, 1995.

SUTTER, Éric, Le concept de qualité globale et les méthodes d'évaluation. In DUFLOS, Annick (dir.), *La qualité en marche dans les services d'information 1992-1994*, ADBS Éditions, 1995, pp.11-14.

SUTTER, Éric, *Services d'information et de qualité : comment satisfaire les utilisateurs*, ADBS Éditions, 1992.

ZANIER, Florence, *L'élaboration d'un tableau de bord : comment évaluer un centre de documentation*, ADBS Éditions, 1995 (collection Sciences de l'information).

Francophonie

BROUSSILLON, Odile, *Documentation et francophonie : exemple de coopération*, mémoire, Villeurbanne, ENSB, 1990.

Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (4e, 1991, Palais de Chaillot). Actes., La Documentation française, 1992.

DENIAU, Xavier, *La francophonie*, 3e éd., PUF, 1995 (collection Que sais-je ? n°2111).

Dossiers bibliographiques 1991-1994, *L'Écluse, Bulletin d'information et de liaison de la Banque Internationale d'Information sur les États Francophones* (BIEF), numéro spécial, mars 1995.

Pour une noria francophone de l'information : des réseaux documentaires : pourquoi ? Comment ?, Ministère de la coopération et du développement, 1992 (Série Bulletin de liaison ; n°8) (Collection Réseaux documentaires sur le développement).

RICHER, Suzanne (dir.), *Documentation et francophonie*, La Documentation française, 1989, (Collection « Documentation et information scientifique et technique »).

Programme PARDOC

Documents produits dans le cadre du programme PARDOC, Assemblée internationale des parlementaires de langue française, Programme PARDOC, 1ère version, 1995 (références bibliographiques).

La francophonie soutient les nouveaux parlements, Médias France Intercontinents, Radio France internationale, Culture-Société n°671, 6 septembre 1993.

« Le Pardoc...vous connaissez ? », *L'Écluse*, vol.5, n°2, 1993, p.18.

Parlons Doc : lettre d'information du programme PARDOC, 1993-1996, n°1-9, Assemblée internationale des parlementaires de langue française, Programme PARDOC.

Documentation en Afrique

AW, Samba, « Le système d'information agricole du Mali », *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol.29, n°2, 1992, pp.95-98.

Bénin -Sources d'information pour le développement, Paris, Association IBISCUS, 1994 (réseaux documentaires pour le développement).

DJOSSE, Julien C., « Panorama des grandes unités documentaires au Bénin », *L'Écluse*, vol.2, n°1, 1990, pp.2-7.

Étude sur l' « État de la documentation institutionnelle en Afrique » mai 1995-février 1996, Ministère de la Coopération - Sous Direction du Développement institutionnel, Institut International d'Administration Publique, 1996.

KOITA, Al Hady, « Le secteur documentaire au Mali », *L'Écluse*, vol.6, n°1, pp.7-9.

Rencontres « Culture et documentation », Ouagadougou, 21-23 février 1994, Ministère de la Coopération, 1994.

SAGNA, Olivier, DENIS, Jean-Pierre, « L'Afrique, les inforoutes et la francophonie », *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol. 33, n)3, 1996, pp.142-147.

TREFEU, Thérèse, HUERTA, Mona, « Les centres de documentation sur le tiers monde et la mémoire du temps », *Documentaliste -Sciences de l'information*, vol.30, n°4-5, 1993, p.232-242.

Gestion de la documentation en Afrique

Administration d'un centre de documentation en Afrique, INADES Documentation, 1989.

DERRIEN, Daniel, PARDON, Noëlle, *Constituer une bibliothèque*, EDICEF, 1992 (Le guide de la famille-Nouvelle série, n°172).

Guide du bibliothécaire, Édition CLEF, 1991 (Notre librairie) (revue du livre : Afrique, Caraïbes, Océan indien, numéro spécial).

GUINCHAT, Claire, SKOURI, Yolande, ALIX, Marie-Pierre, *Guide pratique des techniques documentaires*, EDICEF, 1989 (collection des universités francophones-UREF).

Divers

Écriture et démocratie : les francophones s'interrogent : Actes du colloque organisé à Paris les 18 et 19 février 1993 au centre Wallonie-Bruxelles, Labor, 1993.

Former et apprendre à s'informer : pour une culture de l'information, ADBS Éditions, 1993 (collection Sciences de l'information).

GOODY, Jack, *Entre l'oralité et l'écriture*, PUF, 1994 (collection Ethnologies).

REVILLER, Dominique, IFLA-UNESCO : leurs relations et le développement de la coopération bibliothéconomique internationale, *Bulletin des bibliothèques de France*, t.37, n°6, 1992, pp.62-67.

ANNEXES

Annexe 1 - Présentation succincte des organismes cités dans le texte.

Annexe 2 - Modèle de convention de coopération entre l'AIPLF-Pardoc et les Assemblées nationales bénéficiaires du programme Pardoc.

Annexe 3 - Plan comptable du programme PARDOC.

Annexe 4 - Liste partielle des périodiques dont le Pardoc abonne les centres de documentation parlementaires.

Annexe 5 - Liste des champs du format BABINAT de la base de données du Pardoc.

Annexe 6 - Cadre de l'enquête d'évaluation proposée par le Pardoc en 1994.

Annexe 7 - Profil géo-documentaire du Bénin (origine : BIEF).

Annexe 8 - Organigramme de l'Assemblée nationale du Bénin.

Annexe 9 - Présentation du centre de la documentation et des archives de l'Assemblée nationale du Bénin.

Annexe 10 - Profil géo-documentaire du Mali (origine : BIEF).

Annexe 11 - Organigramme de l'Assemblée nationale du Mali.

Annexe 12 - Présentation du centre de documentation « Fily-Dabo SISSOKO » de l'Assemblée nationale du Mali.

Annexe 1

Organismes francophones

ACCT : **Agence de coopération culturelle et technique.** Créée en 1970, l'ACCT, agence francophone, a pour fin essentielle le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation, l'alphabétisation, la communication, les sciences et techniques pour le développement. C'est le principal opérateur de la coopération culturelle et technique dans l'espace francophone et assure à ce titre l'exécution technique des décisions de la Conférence des pays ayant la langue française en partage.

AIPLF : **Assemblée internationale des parlementaires de langue française.** Elle rassemble des parlementaires groupés en cinquante sections nationales, issues d'assemblées où le français est une langue officielle, véhiculaire ou fréquemment parlée. Elle engage et met en oeuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie au sein de la communauté francophone (travaux de réflexion, colloques, séminaires d'information et stages de formation...). C'est en 1967 qu'a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association internationale des parlementaires de langue française et en 1989 que l'AIPLF est devenue Assemblée internationale des parlementaires de langue française, organisation interparlementaire des pays de la francophonie.

AUPELF/UREF : **Association des universités partiellement ou entièrement de langue française/Université des réseaux d'expression française.** L'AUPELF fut fondée en 1961 et est devenue AUPELF-UREF en 1990 suite à une réforme de ses statuts. C'est l'opérateur multilatéral pour l'enseignement supérieur et la recherche. Elle promeut des actions de coopération internationale dans ce domaine, en favorisant la circulation de l'information et la mise en oeuvre d'outils documentaires dans l'espace culturel, scientifique et technique d'expression française. Elle rassemble sur une base associative 270 établissements d'enseignement supérieur et de la recherche appartenant à 38 pays.

BIEF : **Banque internationale d'information sur les Etats francophones.** Elle renforce et modernise les infrastructures documentaires des pays du Sud membres du Sommet francophone. Son objectif est la promotion du partage des ressources documentaires, la circulation de l'information et de la documentation entre les Etats francophones.

IBISCUS : **Système d'information pour le développement.** Initié en 1983 par le ministère français de la coopération, ce réseau documentaire pour le développement se compose de quarante cinq organismes français et étrangers mettant en commun leurs données, d'une banque de données de 100 000 références bibliographiques avec résumés et propose des services d'ingénierie documentaire.

PARDOC : **Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements du Sud.** Programme décennal (1992-2002) de l'AIPLF, prévoyant la passation de conventions avec les parlements du Sud pour l'organisation de leurs services documentaires. Le PARDOC, c'est des moyens matériels, un soutien en ingénierie documentaire, des produits documentaires et la mise en place d'un réseau entre partenaires du programme.

SYFED : **Système francophone d'édition et de diffusion.** C'est un produit de l'AUPELF-UREF, qui offre une délocalisation des moyens d'accès à l'information scientifique et technique par le réseau des centres SYFED (accès à des banques de données) et qui élabore des produits (ouvrages, revues, disques compacts...) permettant la circulation de l'IST.

Annexe 2

Modèle de convention de coopération entre l'AIPLF-Pardoc et les Assemblées nationales bénéficiaires du programme Pardoc.

Convention-type pour l'application du programme Pardoc, comprenant 10 articles.

Annexe 3

Plan comptable du programme PARDOC

1- Administration générale

- Salaire du gestionnaire
- Matériel
- Fournitures et frais bancaires
- Frais comptables
- Télécommunications
- Formation administrative
- Réunions du Comité paritaire décisionnel

2- Coordination générale

- Salaire du coordonnateur
- Réunions techniques (consultants...)
- Produits de communication (plaquettes, bulletins trimestriels...)
- Coordination documentaire
 - Salaire documentaliste
 - Formation documentaire
 - Fonds documentaire (ouvrages/périodiques)
 - Travaux documentaires
 - Produits documentaires

3- Actions sur conventions

sont

- Missions d'identification (les premières, au cours desquelles les besoins identifiés)
- Missions d'appui (qui interviennent après réception du matériel et de la première documentation)
- Missions de suivi
- Formation et perfectionnement des documentalistes parlementaires (ce poste peut être soutenu par des financements de partenaires extérieurs)
- Dotations en documentation
- Dotations en matériels et fournitures
- Dotations en vacances (traitement des fonds rétrospectifs par exemple)

Annexe 4

Principaux périodiques alimentant la base de données communes aux centres de documentation des Assemblées nationales bénéficiaires du Pardoc

- **Périodiques traitant de questions africaines**

15 titres :

- Jeune Afrique (FR)
- Jeune Afrique économie (FR)
- Afrique 2000 (BE)
- Marchés tropicaux (FR)
- Afrique contemporaine (FR)
- Courrier de la planète (FR)
- Politique africaine (FR)
- Revue de droit des pays d'Afrique (FR)
- Coton et développement (FR)
- Afrique éducation (FR)
- Cahiers d'études africaines (FR)
- Revue Tiers-Monde (FR)
- Courrier ACP (FR)
- Droits africains (FR)
- Techniques financières et développement (FR)

- **Revue thématiques d'études**

7 titres :

- Futuribles (FR)
- Pouvoirs (FR)
- Etudes internationales (Québec)
- Monde arabe Maghreb - Machrek (FR)
- Problèmes économiques (FR)
- Problèmes économiques et sociaux (FR)
- Notes et études documentaires (FR)

- **Revue de droit ou parlementaires**

11 titres :

- Revue générale de droit international public (FR)
- Revue de droit public et de science politique en France et à l'étranger (FR)
- Revue internationale du travail (FR)
- Revue française de droit constitutionnel (FR)
- Revue internationale des sciences sociales (FR)
- Revue internationale de droit comparé (FR)
- Revue des sciences criminelles et de droit pénal comparé (FR)
- Revue française d'administration publique (FR)
- Revue d'économie politique (FR)

Parlements et francophonie (FR)

Revue politique et parlementaire (FR)

- **Le Monde diplomatique (FR)**

Annexe 5

Les champs de la banque de données du Pardoc

Cette annexe de deux pages indique les champs :

- concernant la gestion de la référence bibliographique.
- concernant la description bibliographique.
- concernant le contenu du document;
- d'accessibilité et de gestion du document.

Ce document indique pour chaque champ son caractère obligatoire ou non.
Il date d'avril 1996 et est d'origine Pardoc.

Annexe 6

Grille d'évaluation

Cette annexe de deux pages présente la suggestion de grille d'évaluation proposée par l'équipe du Pardoc, en 1994, aux documentalistes membres du réseau Pardoc.

La grille comprend quatre types d'informations :

- Identification du centre de documentation.
- Gestion de la banque de données et travail de base.
- Communication et relations extérieures.
- Prospective.

Annexe 7

Profils géo-documentaires des Etats et gouvernements membres des sommets francophones : BENIN

Cette annexe de cinq pages présente la fiche d'identité documentaire du Bénin. Elle provient de la Banque internationale d'informations sur les Etats franciophones (BIEF).

Elle indique :

- le nombre d'unités documentaires.
- les réseaux.
- les associations professionnelles.
- le profil institutionnel.
- le dépôt légal.
- la politique nationale.
- la formation.
- le profil télématique.

Annexe 8

Organigramme du Secrétariat général administratif de l'Assemblée nationale du Bénin

Cet organigramme a été établi par le service de la questure de l'Assemblée nationale de la République du Bénin.

Annexe 9

Présentation du centre de documentation et des archives de l'Assemblée nationale du Bénin

(Septembre 1996)

Création

Le service de la documentation et des archives de l'Assemblée nationale a été créé en mai 1993 et a ouvert en octobre 1993. Il dépend de la Direction des Services Législatifs qui est rattaché au Secrétaire général de l'Assemblée nationale (Cf. Annexe 8).

Personnel

Le service de la documentation est géré par deux documentalistes diplômés du Centre de Formation aux Carrières de l'information (CEFOCI), dépendant de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de l'Université nationale du Bénin.

Tous deux sont membres de l'Association pour le développement des activités documentaires au Bénin (ADADB).

Espace documentaire

Le local du service de la documentation est composé actuellement d'un local exigu de 20m² servant de bureau, de salle de lecture et de stockage. Un déménagement dans des locaux plus appropriés (200 m², 40 places assises) est prévu en 1997.

Matériel

Le centre est équipé de deux lignes téléphoniques, deux micro-ordinateurs, un Minitel, trois imprimantes, un lecteur de CD-Rom, un fax, une photocopieuse, un onduleur, un modem, une relieuse. Un scanner va être acquis prochainement.

Budget

Un budget prévisionnel propre au service de la documentation est systématiquement établi chaque année (9 000 000 F CFA (=90 000 FF) pour 1996 par exemple pour les acquisitions), mais n'a pas été honoré jusqu'à présent. Du fait de la volonté du président de l'Assemblée nationale de mettre en oeuvre, dorénavant, une véritable politique documentaire au sein de l'institution, 1997 devrait être la première année qui verra le centre de la documentation disposer réellement de crédits propres, à hauteur de 1 000 000 F CFA pour les périodiques, 9 000 000 F CFA pour les monographies et 15 000 000 F CFA pour la réfection du local.

Le service de la documentation a bénéficié à quelques reprises de dons d'Ambassades étrangères qui lui ont permis d'acquérir ouvrages et matériels.

Ouverture

De 8h à 12h30 et de 15h à 18h30.

Politique documentaire

Les membres des cinq commissions parlementaires sont invités à faire des propositions d'acquisitions (ouvrages ou thèmes) qui sont ensuite affinées par les documentalistes et le libraire local.

Fonds documentaire

La bibliothèque n'est pas une bibliothèque de dépôt légal.

Le fonds est constitué de :

- 1041 ouvrages (la moitié provenant du Pardoc) ;
- 32 titres de périodiques vivants dont un seul quotidien de la presse nationale (31 titres financés jusqu'à aujourd'hui par le Pardoc). En 1997, une quinzaine de titres seront acquis sur crédits de l'Assemblée nationale, dont quatre périodiques béninois.
- une dizaine de CD-Rom juridiques ou de références bibliographiques ;
- la collection des Journaux Officiels du Bénin (sa publication a été arrêtée de 1983 à 1990 mais les journaux de ces années sont en cours de réalisation à titre rétrospectif) et du Journal des Débats de l'Assemblée nationale du Bénin (de 1993 à 1996 et traitement en cours des débats de 1991 -1ère législature- à 1993).

Le service de la documentation étant point SYFED depuis 1996, il est directement relié aux banques de données de Questel (bases AFP, Francis, Pascal,...), de Juridialogue et de Juridial (bases de données juridiques), avec accès gratuit pour 700 000 F CFA/an (= 7 000 FF).

Il dispose en outre de la base de données communes aux membres du Pardoc (3 000 références) et d'une base de données propres au centre de documentation (environ 1 000 références).

Traitement de l'information

- Aucune acquisition sur budget propre depuis 1993. La première commande devrait être passée en 1997 sur crédits de l'Assemblée nationale. Des acquisitions ont en revanche été effectuées directement par le service de la documentation, depuis 1994, sur crédits alloués par l'USAID.
- Bulletinage des revues ;
- Enregistrement, indexation, catalogage des ouvrages ;
- Dépouillement de certains périodiques (travail en réseau avec les autres centres de documentation Pardoc) ;
- Recherche documentaire, rédaction de notes de synthèses, établissement de bibliographies, dossiers documentaires.
- Prêts : entre 300 et 400 prêts./an.

Environnement documentaire

Le centre de documentation est membre du réseau Pardoc et d'IBISCUS.

Il travaille de façon informelle avec les bibliothèques de Porto-Novo, Bibliothèque nationale, Archives nationales, Journal Officiel, Centre de documentation et d'information pédagogique, bibliothèque départementale, situées dans un rayon de 5 kms.

La bibliothèque universitaire, la bibliothèque du Centre culturel français se trouvent respectivement à Abomey-Calavi (45 kms) et à Cotonou (30 kms).

Associations professionnelles et organisations documentaires

- ADADB, citée ci-dessus. Organisme corporatiste de défense des intérêts des professionnels de l'information.
- Le Mono, structure bénino-togolaise créée en 1995, destinée à mettre en commun les moyens et ressources matérielles et financières et à organiser des projets de formation professionnelle communs.
- La CRID (Conférence des responsables des institutions documentaires) réunit la Bibliothèque nationale, la bibliothèque universitaire, les Archives nationales et le

Centre de documentation et d'information pédagogique. Le centre de documentation de l'Assemblée nationale y a été invité une fois. Il s'agit d'un organe de réflexion sur la documentation.

- La Bibliothèque nationale, le Centre de documentation et d'information pédagogique et les Archives nationales participent au réseau de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF).

Annexe 10

Profils géo-documentaires des Etats et gouvernements membres des sommets francophones : MALI

Cette annexe de quatre pages présente la fiche d'identité documentaire du Mali. Elle provient de la banque internationale d'informations sur les Etats francophones.

Elle indique :

- les unités documentaires.
- les réseaux.
- les associations professionnelles;
- le profil institutionnel.
- le dépôt légal.
- la bibliographie nationale.
- la politique nationale.
- la formation.
- le profil télématique.

Annexe 11

Organigramme des services de l'Assemblée nationale du Mali

Ce document manuscrit provient du service de la documentation de l'Assemblée nationale du Mali.

Annexe 12

Présentation du centre de documentation « Fily Dabo Sissoko » de l'Assemblée nationale du Mali

(Octobre 1996)

Création

Le centre de documentation de l'Assemblée nationale a été créé en juillet 1993. Il dépend de la division de la documentation, des archives et de la presse qui est rattachée au Secrétaire Législatif de l'Assemblée nationale. (Cf. Annexe 8).

Personnel

Le service de la documentation comprend le chef de la division, diplômé d'un doctorat en bibliothéconomie de Bonn, le chef de la section documentation, documentaliste diplômé de l'EBAD, son adjoint et une aide-documentaliste.

Espace documentaire

Le centre de documentation est situé dans un local très agréable de 140m², disposant de 20 places assises. S'y trouvent deux bureaux, la salle de lecture et de stockage. Il est situé au rez-de-chaussée de l'Assemblée nationale et est très accessible.

Matériel

Le centre est équipé d'une ligne téléphonique indirecte, d'un micro-ordinateur, deux imprimantes, un lecteur de CD-Rom, un photocopieur, une relieuse.

Budget

Aucun budget prévisionnel propre au centre de documentation n'a été établi en 1996. En 1995, le budget prévisionnel s'élevait à 5,5MF CFA (=55 000 FF) dont 3MF CFA pour les acquisitions et 1,35MF CFA pour les abonnements mais le budget exécuté s'est finalement élevé à 2,5MF CFA. L'Assemblée prend en charge pour environ 850 000 F CFA d'abonnements (23 titres différents).

Ouverture

De 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

Politique documentaire

Les membres des sept commissions parlementaires sont invités à faire des propositions d'acquisitions.

Fonds documentaire

La bibliothèque n'est pas une bibliothèque de dépôt légal mais bénéficie des productions de certaines administrations publiques.

Le fonds est constitué de :

- 1425 ouvrages (situation du livre d'inventaire arrêtée en octobre 1996) ;
- 47 titres de périodiques vivants dont 23 titres de la presse nationale (24 titres sont financés jusqu'à aujourd'hui par le Pardoc).
- huit CD-Rom juridiques ou de références bibliographiques ;
- la collection du Journal Officiel du Mali et les procès-verbaux des sessions de l'Assemblée nationale (débat in extenso et synthèses).

Il dispose en outre de la base de données communes aux membres du Pardoc (3 000 références) et de la base de données du réseau REMADOC (6 414 références en octobre 1996).

Traitement de l'information

- Quelques acquisitions sur budget propre depuis 1993. Le service de la documentation a, en outre, bénéficié à deux reprises (1993 et 1994) de dons de l'Ambassade des Etats-Unis qui lui ont permis d'acquérir 100, puis 700 ouvrages.
- Bulletinage des revues ;
- Enregistrement, indexation, catalogage des ouvrages ;
- Dépouillement de certains périodiques (travail en réseau avec les autres centres de documentation Pardoc) ;
- Recherche documentaire, dossiers documentaires.
- Prêts

Environnement documentaire

Le centre de documentation est membre du réseau Pardoc, d'IBISCUS et du REMADOC (25 membres en octobre 1996). L'apport du REMADOC consiste essentiellement en la littérature grise produite par l'Ecole Nationale d'Administration de Bamako.